

5

Commerce, islam et État au Tchad (1900-1990)

Claude ARDITI

« Par ailleurs, il faut guider, diriger cet élément commerçant fort intéressant parce qu'il se glisse partout et qu'il transporte des marchandises ou des animaux à de très grandes distances sans prélever presque de prix de transport, car, pour ces petits marchands, le temps ne compte guère. Il faut montrer à tous ces colporteurs que le commerce de bétail, des chevaux, des ânes, du sel, du natron, du mil, des étoffes indigènes, des cuirs, du caoutchouc, du karité, du coton, etc. leur permet de gagner leur vie aussi largement qu'au temps où ils pratiquaient uniquement la traite des esclaves. Le jour où cette vérité leur apparaîtra avec évidence, ils cesseront – en partie tout au moins – de nous être sourdement hostiles et nous pourrons alors entreprendre sérieusement la conquête morale de tout le pays situé au nord du 4° Nord, tandis qu'actuellement ces marchands musulmans excitent les indigènes contre nous, parce que nous les avons troublés dans leurs habitudes et que nous les avons ruinés en libérant leurs esclaves. »

Georges BRUEL (1)

L'auteur de ces lignes, administrateur des Colonies, exprime bien la vision que le pouvoir colonial avait au début du siècle des commerçants musulmans de la région du Tchad. Ceux-ci durent, en effet, après l'instauration de la paix coloniale, abandonner progressivement le commerce des esclaves (2) qui avait constitué pendant des siècles l'essentiel du trafic liant les États du Kanem-Bornou, du Baguirmi, du Wadday et du Dar

(1) *L'Afrique Équatoriale Française. Le pays, les habitants, la colonisation, les pouvoirs publics*, Paris, 1918, p. 259.

(2) Celui-ci a cependant continué jusqu'en 1926, cf. J. WORKS, 1972, p. 256.

For au monde musulman méditerranéen (3) et avait contribué à leur prospérité. Les principaux groupes de commerçants, en majorité d'origine étrangère, qui exerçaient leurs activités à partir des centres urbains qui étaient alors Abéché, capitale du Wadday, et Massenia, capitale du Baguirmi, étaient haoussa, kanouri, fezzanais et jellaba. A la création de Fort-Lamy, en 1900, ils vinrent peu à peu résider dans la nouvelle capitale du Tchad, mais c'est surtout à partir des années 30, au fur et à mesure qu'augmentait la population urbaine et qu'apparaissait son importance économique et commerciale, que les principaux groupes de commerçants ainsi que des Libanais, des Grecs et des Français s'y installèrent à leur tour.

Notre propos est de retracer l'histoire de la reconversion de ces commerçants musulmans dans des activités « licites ». Bien qu'apparemment souhaitée par G. Bruel et le pouvoir colonial, elle s'est pourtant heurtée à de nombreux obstacles, aussi bien durant la période coloniale qu'après. Cependant, certains groupes de commerçants, grâce à leurs capacités d'adaptation dans divers domaines et leur esprit d'entreprise, ont pu traverser et dominer les conjonctures climatiques, économiques et politiques les plus difficiles. Si, dans un premier temps, ils ont été en effet encouragés, voire aidés, à développer leurs activités au Tchad, puis dans l'Afrique équatoriale française, c'est parce qu'ils étaient capables d'approvisionner en céréales ou en bétail, quelquefois à longue distance, les troupes coloniales. Leur rôle fut perçu comme positif dans la mesure où leur activité contribuait aussi à développer l'économie monétaire dans des régions restées à l'écart des grands courants d'échanges. Par la suite, l'approvisionnement de l'armée en biens de première nécessité et en carburant ainsi que le transport de matériel militaire se sont poursuivis jusqu'à nos jours et connaissent, surtout depuis la Seconde Guerre mondiale, un intense développement. Les différentes interventions militaires françaises qui se sont succédées depuis 1968 sont à l'origine de la présence plus ou moins permanente d'un contingent qui a pu atteindre plusieurs milliers d'hommes. Cette situation a contribué en premier lieu à l'enrichissement de quelques commerçants (fourniture d'hydrocarbures par exemple) et au développement de nombreuses autres activités (artisanat, prostitution, etc.).

A contrario, parmi les obstacles rencontrés par les premiers commerçants et transporteurs figure en bonne place la domination exercée à partir des années 30 par les grandes maisons de commerce européennes, telles que la NSCKN et la SCOA (4). Celle-ci se manifestait surtout dans l'importation de biens manufacturés et par le quasi-monopole exercé par

(3) Cf. R. AUSTEN, *The Mediterranean Islamic Slave Trade out of Africa : a Tentative Census* (non publié).

(4) Nouvelle société commerciale du Kouilou Niari, Société commerciale de l'Ouest africain.

Uniroute (5) dans le transport routier de la production de coton qui commençait à se développer. S'il était en effet possible à certains commerçants d'acquiescer au comptant ou à crédit des camions, leur rentabilisation s'avérait difficile eu égard à l'état du réseau routier et à l'offre de fret qui était, en dehors du coton, peu importante. Les moyens financiers et les appuis politiques dont bénéficiaient ces sociétés ont longtemps empêché les commerçants et transporteurs locaux d'avoir accès à ces marchés protégés. Ce n'est qu'à partir de l'année 1955 et grâce à l'appui de partis politiques, tel que l'Union démocratique tchadienne dans laquelle militaient A. Kotoko et A. Koulamallah, qui étaient tout à la fois hommes politiques et commerçants et qui bénéficiaient du soutien d'une certaine partie de l'administration, que furent prises des mesures visant à limiter la domination exercée par les firmes européennes et à favoriser l'émergence de commerçants locaux.

C'est à cette époque que fut créée la Coopérative des transporteurs tchadiens (6) (CTT) regroupant en son sein de nombreux petits transporteurs qui étaient en majorité des commerçants ayant investi leurs bénéfices provenant des transactions sur le bétail vendu au Nigeria, dans l'achat d'un ou deux camions. La possession d'un moyen de transport moderne symbolisait la réussite sociale (7). Le quasi-monopole exercé par Uniroute sur le transport du coton a cependant duré jusqu'en 1957-1958 et la CTT, dans laquelle les transporteurs tchadiens étaient de plus en plus nombreux, disposa par la suite, à son tour d'une situation d'exclusivité du transport routier. Les tarifs élevés, pratiqués par la CTT, lui assurèrent d'importants bénéfices, et la rumeur publique laisse entendre que les pouvoirs politiques qui se sont succédés depuis l'indépendance, l'ont tous utilisée comme « caisse noire ».

L'émergence d'une classe de commerçants et de transporteurs musulmans, de nombreux exemples l'attestent, n'a été possible qu'en établissant des liens étroits avec le pouvoir politique et religieux depuis la période coloniale. C'est aussi par la mise en œuvre de stratégies plus ou moins conscientes, allant de l'alliance matrimoniale à la scolarisation en passant par l'entretien de relations privilégiées avec des membres de l'appareil d'État, que les grandes familles de négociants ont pu traverser les conjonctures les plus difficiles pour poursuivre leurs activités avec succès. Les stratégies mises en œuvre visaient en général à diversifier les activités du réseau familial dans le but d'être moins dépendants de la production agricole – par définition soumise aux aléas du climat – en zone sahélien-

(5) Union routière centre-africaine, importante société de transport contrôlée par Mory et Cie, qui exerçait ses activités en Centre-Afrique, au Cameroun et au Tchad.

(6) Dissoute en 1990, conséquence de la politique d'ajustement structurel qui tend à supprimer tout monopole, afin de favoriser la concurrence.

(7) « Un riche commerçant qui ne dispose pas d'au moins un camion est mal considéré », A. KOTOKO, 1989, p. 70.

ne. Simultanément, ceci s'est traduit par une extension géographique de l'espace économique dans lequel s'exerçaient les activités. On constate en effet, en reconstituant l'histoire des principaux réseaux marchands, qu'à l'origine l'activité commerciale a commencé à partir d'un ou plusieurs produits (bétail, céréales, natron, poisson, etc.), mais qu'elle s'est consolidée et développée en augmentant à la fois la gamme des produits (biens manufacturés) et les activités (transport, immobilier). Ceci n'a été possible qu'en intégrant les pays voisins du Tchad, particulièrement le Nigeria, à l'espace économique dans lequel se réalisent en général les transactions. Le commerce avec ces pays, notamment avec Kano et Maïduguri, constitue au Tchad un élément fondamental de la réussite dans les affaires et le négoce. Ceci est lié pour une part à la position géographique de N'Djamena qui jouxte le Cameroun et n'est qu'à une centaine de kilomètres du Nigeria. La faible industrialisation du Tchad met sa capitale en situation de dépendance vis-à-vis de l'extérieur en matière de marchandises importées (hydrocarbures, matériaux de construction, produits alimentaires). Cette situation n'a fait qu'empirer dans la mesure où l'écart entre le niveau de développement du Tchad et celui du Nigeria s'est accru, d'un côté du fait de la guerre et de l'insécurité qui règnent depuis près de vingt ans, et de l'autre, des progrès réalisés en matières d'industrialisation et d'infrastructures au Nigeria.

Dans le domaine du transport des produits, agricoles ou industriels, l'absence de routes permanentes à l'intérieur du Tchad a pour conséquence des coûts de transport élevés, tandis qu'au Cameroun et au Nigeria ces derniers sont beaucoup plus bas car le réseau routier est permanent. Ceci accentue, on s'en doute, la dépendance du Tchad vis-à-vis de l'extérieur, mais garantit à ses commerçants et transporteurs les mieux placés comme importateurs un volume d'activité élevé et une bonne rentabilité.

L'accession à l'indépendance et la venue au pouvoir du président François Tombalbaye, originaire du sud du pays, ont été suivies de tensions importantes entre l'État et la communauté musulmane (manifestations wahabiyya à Abéché, événements de 1963, rebellions paysannes dans l'Est et le Nord à partir de 1967). Ceci n'a pas empêché certains commerçants musulmans d'entretenir des relations d'affaires personnalisées avec le président. A partir de 1971, une nouvelle politique musulmane est instaurée, elle se traduit par le fait que le chef de l'État, bien que non musulman, assiste désormais personnellement aux prières des grandes fêtes musulmanes et que le pèlerinage à La Mecque de certains fidèles est pris en charge par la puissance publique.

La période 1982-1990 qui a vu l'arrivée au pouvoir d'Hissène Habré et des Forces armées du Nord (FAN), après le renversement de Goukouni, s'est achevée en décembre par la chute du régime. Elle a été caractérisée par une corruption d'autant plus forte que l'aide internationale dont le pays a bénéficié a été importante. D'importants détournements de fonds

publics (Cotontchad principalement) ont eu lieu, parfois à l'initiative de la présidence. Il s'agissait, comme dans les rezzous, de partager le butin après la victoire. Ce régime a été d'une extrême dureté vis-à-vis des commerçants et certains ayant payé de leur vie le refus de participer financièrement à l'effort de guerre, leurs biens furent partagés. Ceux qui acceptaient, au contraire, de soutenir financièrement le pouvoir, prenaient le risque d'être rapidement et davantage mis à contribution. Un grand nombre de commerçants s'étaient, à cause de la guerre, exilés au Cameroun, au Nigeria, au Moyen-Orient ou en Europe et n'acceptaient de rentrer au Tchad qu'après le ralliement au régime d'Habrédés factions politiques qu'ils soutenaient. Le climat d'insécurité et de suspicion générale qui régnait à l'époque était peu favorable aux affaires. Les commerçants, à l'exception de quelques protégés du pouvoir, essayaient tant bien que mal de cacher les signes de leur prospérité. Le pouvoir a tenté à travers l'Unacot (8), syndicat de commerçants affilié au parti unique, de métamorphoser en marchands des combattants gorane parlant à peine l'arabe. Certains ont été imposés comme interlocuteurs privilégiés à l'Office national des céréales, d'autres ont été propulsés dans des structures artificielles dans le but d'éliminer d'anciens commerçants (cola, peaux, etc.). Ces diverses tentatives n'ont guère été couronnées de succès car l'activité commerciale était nouvelle pour ces combattants et leur expérience très faible. Par contre, le pouvoir a placé aux postes de douane les plus stratégiques des individus qu'il souhaitait récompenser de façon substantielle : on a octroyé à certains proches un monopole d'importation de certains produits (alcools par exemple). Ainsi, le sucre, les pagens et l'essence du Nigeria franchissaient, le plus souvent en fraude, les frontières et étaient proposés au consommateur à des prix inférieurs à ceux des productions du pays, mettant ainsi en péril les rares industries locales.

Le commerce transsaharien

La perspective historique que nous adoptons pour analyser la constitution et l'évolution des communautés marchandes de la région du Tchad nécessite certains rappels. Les courants commerciaux traversant le Sahara commencèrent à exercer leur influence sur les sociétés de la savane dès le début du XV^e siècle. Le royaume du Kanem contrôlait un vaste espace au nord du lac Tchad, traversé par une route commerciale reliant le bassin tchadien aux oasis du Fezzan et à la côte de la Méditerranée. Les souve-

(8) Union nationale des commerçants du Tchad.

rains du Kanem devinrent musulmans au début du XVII^e siècle et l'économie du royaume fut de plus en plus liée aux régions situées au sud du lac Tchad car on pouvait y capturer des esclaves que l'on exportait ensuite vers l'Afrique du Nord. Le royaume du Baguirmi, situé plus au sud et dont la classe dirigeante devint musulmane au XVI^e siècle, s'approvisionnait en esclaves chez les Sara de la région du Moyen et du Haut-Chari. Au Dar For, situé à l'est (actuel Soudan), l'État fit son apparition entre le XII^e et le XIII^e siècle et le commerce des esclaves contribua à sa prospérité car il était situé au terme de la route dite des 40 jours qui passait au nord-est du Nil.

L'islam ne devint la religion d'État qu'au XVII^e siècle et le royaume devint de plus en plus intégré à l'économie du Sahara et du monde musulman. Le Wadday connut un développement similaire. Il naquit au XVIII^e siècle à partir d'une révolte contre le Dar For et connut pendant près de deux siècles une expansion dans toutes les directions ; il approvisionna le monde musulman en esclaves capturés principalement dans la région qui correspond au nord de l'actuelle Centrafrique. La concurrence entre ces États dans le but de contrôler le commerce transsaharien fut à l'origine de guerres incessantes. Les activités liées au commerce des esclaves stimulèrent l'éclosion de pouvoirs centralisés et développèrent leur organisation militaire.

Plusieurs groupes de commerçants musulmans liés à ces États firent leur apparition. Les Jellaba, commerçants itinérants originaires de la vallée du Nil au nord de Khartoum et appartenant à diverses ethnies, établirent des liaisons étroites avec le Kordofan, le Dar For et le Wadday. Après la conquête du Soudan par l'Égypte, ils poursuivirent leur expansion vers le sud, voyageant en petits groupes peu armés, apportant des marchandises sur leurs ânes. Ils achetaient des esclaves et de l'ivoire et contribuaient à l'expansion de la langue arabe et de la culture islamique. Les Haoussas et les Kanouri, venus de l'ouest, étaient présents dans l'Adamawa au début du XIX^e siècle. A l'instar des Jellaba, ils étaient à la recherche d'ivoire, de plumes d'autruche et d'esclaves. Les échanges commerciaux et culturels entre le Soudan central et le Nord étaient depuis le début du XIX^e siècle concentrés entre les mains des Mejabra, Berbères islamisés, qui étaient établis au Bornou. Par la suite, leur affiliation à la sanusiyya renforcera leur position commerciale.

A partir de 1850, l'accroissement de l'activité commerciale portant sur les esclaves fut à l'origine de profonds changements économiques et sociaux dans le Soudan central. Le nombre de commerçants augmenta et on assista à l'instauration d'institutions économiques et politiques liées à l'islam. La demande d'esclaves dans le monde musulman instaura une forte concurrence à laquelle participèrent de nouvelles forces politico-religieuses que sont la sanusiyya et la mahdiyya qui s'opposèrent aux entités politiques existantes.

La pénétration militaire française

La pénétration militaire française et la paix coloniale qui fut ensuite instaurée, marquèrent le début du déclin du commerce transsaharien, avec l'abolition progressive de l'esclavage. L'objectif de la politique coloniale française à la suite du congrès de Berlin (1884), qui trouvera son achèvement avec la création de l'Afrique équatoriale française en 1910, était de réorienter totalement l'économie et les échanges à partir des pays côtiers, déjà sous domination française. Ainsi les produits manufacturés européens pourraient pénétrer dans les contrées les plus reculées et les productions locales nouvelles, telles que le coton ou l'arachide, seraient exportées.

La mise en valeur du Tchad, pour faible qu'elle ait été, se fera toujours dans cette optique. Ailleurs, la construction de voies ferrées et de routes orientées de la côte vers les pays de l'intérieur viendra matérialiser cette volonté politique. Ces choix seront lourds de conséquences économiques et politiques car ils marginaliseront les régions sahariennes et sahéniennes du Tchad, zones d'élevage et d'agriculture dans lesquelles domine l'islam. Les liens culturels et religieux qui unissent les élites, que sont les religieux et les commerçants, au monde musulman (Soudan, Égypte, Moyen-Orient) continuèrent pourtant à se manifester et seront à l'origine de tensions politiques avec l'État colonial, puis indépendant.

Des résistances armées à la pénétration coloniale se sont pourtant vivement manifestées dès la fin du XIX^e siècle. Elles émanent principalement des confréries mahdiyya et sanussiyya et de Rabeh, conquérant d'origine soudanaise. La sanussiyya exerçait un contrôle des voies commerciales transsahariennes liées à la Cyrénaïque (ivoire, plumes d'autruches et surtout esclaves) et en tirait d'importants profits qui lui permettait d'étendre son prosélytisme et de créer des nouvelles *zawiya*. Le sultan Yusuf, qui régna au Wadday de 1875 à 1898, participa directement à la puissance commerciale du royaume qui était devenu depuis près d'un siècle le partenaire exclusif de Benghazi et de Tripoli. Les commerçants qui furent les principaux bénéficiaires du commerce des esclaves sont les Mejabra (Berbères arabisés originaires de l'oasis de Jala) et des Arabes de Tripoli, de Benghazi et de Koufra. Le sultan y participait aussi directement car des caravanes lui appartenaient personnellement et il possédait un représentant à Benghazi. La sanussiyya a été vivement combattue, puis anéantie par les militaires français (9) qui redoutaient une extension de l'islam confrérique d'origine « étrangère » à travers les liens qu'elle entretenait avec ses bases arrières en Cyrénaïque.

(9) Ces derniers prennent la *zawiya* fortifiée de Bir Alali (Kanem) en 1902, mais la confrérie ne fut anéantie qu'après douze ans de guerre (Paix d'Ain Galakka, 1913).

La bataille de Kousseri (1900) marque la fin de Rabeh et de son empire et le début de l'occupation militaire française. Ce marchand d'esclaves avait combattu les principaux royaumes du Soudan central. Il prit Dikwa, capitale du Bornou en 1894, date décisive dans le déclin du royaume. Auparavant, des conflits avaient éclaté avec le Wadday et le Baguirmi qui fut défait en 1893.

Deux ans plus tard fut créé le Territoire militaire du Tchad et en 1910 l'Afrique équatoriale française. Le Borkou-Ennedi-Tibesti (BET) demeurera sous administration militaire jusqu'en 1965 du fait de la turbulence des populations toubou. L'espace politique et économique qui était contrôlé par le Bornou s'est trouvé, à la suite de la conférence de Berlin (1884), morcelé et réparti entre trois pays : le Nigeria, le Cameroun et le Tchad. Cette situation sera à l'origine de la coexistence de deux zones d'influence politique et économique, l'une contrôlée par la Grande-Bretagne, et l'autre par la France. L'émigration des populations kanouri du Bornou, ainsi que celle des troupes de Rabeh vers le Tchad, fut dans un premier temps encouragée par les Français qui souhaitaient développer Fort-Lamy, la nouvelle capitale.

Le commerce à Abéché

Il existait au début du siècle un quartier commerçant à Abéché, capitale du royaume du Wadday, dans lequel résidait des Arabes originaires des oasis du Fezzan (Jalo), de Koufra et des Jellaba. Ce quartier, appelé Am Siegu, avait été fondé par des commerçants de Benghazi qui traversèrent les premiers le Sahara par Jalo, Koufra et Ounianga. Avant 1895, cet itinéraire était très périlleux à cause du manque de points d'eau et de pâturages pour les dromadaires. Un riche commerçant égyptien, établi à Benghazi, fit creuser un puits à Sarra. Ce travail qui dura deux ans fut réalisé par des travailleurs de Koufra (10). Dans les échoppes ou sur les étalages rudimentaires, les marchandises suivantes étaient offertes : étoffes anglaises, sucre, thé, tabac, antimoine, corail, etc. A l'intérieur d'Am Siegu se croisaient des ruelles dans lesquelles vivait le personnel des commerçants et de leur concubines. C'est là que « (...) assis sur des nattes des hommes blancs et graves boivent lentement du thé dans des verres minuscules, un esclave noir surveille l'eau bouillante, le maître casse des pains de sucre à gros morceaux, tous les convives se livrent dans le recueillement à un des

(10) Cf. J. FERRANDI, 1912, p. 361.

grands plaisirs de l'Afrique arabe : boire du sirop de thé, assis à terre, les jambes croisées et le dos appuyé à un coffre de bois peint » (11).

Dans le passé, alors que la capitale était Wara, les commerçants, en majorité des Jellaba venus du Dar For, s'étaient installés dans un groupe de villages appelé Nimro, à proximité de la capitale. Alors que Wara était le siège politique et religieux du royaume, Nimro était le centre commercial et l'expansion politique se répercutait sur les activités marchandes. Des étrangers venus de l'ouest, Peuls et Haoussas, marabouts, magiciens et commerçants s'étaient depuis longtemps installés dans le royaume, et certains avaient eu accès à des postes de responsabilité (imam, secrétaire ou ministre du souverain). Les Haoussas établis comme commerçants avaient dans un premier temps été les correspondants des Fezzanais pour lesquels ils achetaient des esclaves et de l'ivoire au Dar Runga. Tous les commerçants offraient au souverain des cadeaux (robes brodées, cuir travaillé, cola, etc.) afin de pouvoir exercer leur activité sans entraves. Les esclaves, qui provenaient principalement du Dar Kuti et du Dar Runga, étaient achetés par certains commerçants haoussas soit à d'autres commerçants, soit directement au souverain. Une demande particulière concernait les femmes ayant une peau claire ainsi que les eunuques.

Au début du siècle, Babalay, un commerçant (12), dirigeait la communauté haoussa d'Abéché. Il était lui-même fils d'un marchand d'esclaves et était venu dans le Wadday avec une caravane se rendant à La Mecque. Il s'arrêta à Abéché et apprit le commerce avec des marchands du Fezzan. Ayant été en contact direct avec le sultan Ibrahim (1850-1901), il devint un commerçant autonome et chef des Haoussas. Il voyagea à Tripoli et au Caire. Les Haoussas d'Abéché vivaient dans le *zeriba* qui avait l'aspect d'un village avec des artisans et des cases pour accueillir les pèlerins. Babalay eut de nombreux enfants et maria ses filles à ses clients ou à des marabouts. Il redistribuait en bon musulman une partie de ses bénéfices en nourrissant les pauvres.

Avec l'occupation française, les institutions du royaume et le commerce furent sérieusement menacés. En outre, entre 1912 et 1914, sévit une terrible famine et, d'après les estimations, la population d'Abéché serait passée de 20 000 à 6 000 habitants. Une forte émigration avait suivi la conquête en 1909 et le nombre des commerçants avait aussi beaucoup diminué. Les commerçants importants avaient cependant pu stocker des céréales et du bétail et firent dans ces circonstances preuve de générosité. Babalay dut envoyer deux de ses fils à l'école ouverte par les Français.

Malgré l'occupation française, le commerce resta dominé par des Africains, car les succursales des grandes compagnies commerciales européennes ne s'étaient pas installées dans le Wadday. Les seuls commer-

(11) *Ibid.*

(12) Cf. J. WORKS, p. 84 sqq.

çants non africains étaient quelques Grecs et Libanais venus du Soudan qui avaient ouvert des magasins à l'extérieur du marché. Les Haoussas se spécialisèrent dans le commerce du bétail et de la cola. Avec le déclin progressif de l'esclavage, dans les années 30, leur reconversion vers des activités licites était pratiquement achevée.

La crise de 1929 frappa durement le commerce local car le pouvoir d'achat avait baissé au Nigeria et au Soudan, pays qui constituaient les marchés les plus importants pour le bétail. Peu à peu, la position commerciale d'Abéché déclina au profit de Fort-Lamy, mieux placée depuis le développement des transports routiers et aériens. De plus, l'administration coloniale s'intéressa plus au développement des cultures de rente, telles que le coton dans la zone soudanienne, qu'au bétail et à son commerce. Beaucoup de commerçants haoussas partirent dans l'est et dans le sud où l'arachide et le coton procuraient des revenus aux paysans favorisant ainsi leur insertion dans l'économie monétaire.

Le commerce au Baguirmi

Le royaume du Baguirmi, malgré l'installation en 1900 des Français et la signature d'un traité avec le sultan Gaourang, continuait à pratiquer le commerce des esclaves. Ceux-ci étaient razzés au cours d'opérations de levée de l'impôt et de guerres. Le tribut consistait en esclaves, troupeaux, céréales, etc. La majeure partie des esclaves était conservée par le sultan. A. Chevalier évaluait à 5 000 par an le nombre d'esclaves razzés dans la sphère d'influence du royaume (13). A la date de son passage, les guerres menées par Rabeih et l'installation d'un protectorat avec la France avaient presque totalement fait périlcliter le commerce. Les marchandises qui y pénétraient désormais provenaient de l'actuel Nigeria (marchés de Yola sur la Bénoué et de Mongono, à l'est de Dikwa) et se substituaient peu à peu au commerce de Tripoli. Des commerçants tripolitains, haoussas, kanouri et jellaba fréquentaient ces marchés pour s'y approvisionner en tissus anglais, en verroterie, en parfums, en mercerie, etc. Ils organisaient ensuite des caravanes vers Tchekna (Massenia). Le sultan choisissait en premier les marchandises qui lui plaisaient et le reste était mis en vente sur le marché tenu devant son palais. Chevalier le décrit ainsi :

On y trouve toutes les marchandises habituelles des marchés noirs : le mil, le sel indigène, les légumes, les poissons secs sont offerts par une

(13) Cf. A. CHEVALIER, 1907, p. 357.

centaine de vendeuses agenouillées devant leurs Calebasses ou devant leur petit étal reposant sur une peau de mouton. Un peu à l'écart se trouvent une trentaine de marchands d'objets importés venus pour la plupart de Dikwa (14).

Ceux-ci proposent des tissus, de la verroterie, des oignons, de l'ail, etc. Un peu à l'écart se trouve le marché au bétail. A. Chevalier évalue annuellement les transactions réalisées sur ce marché à 100 000 F (sans y inclure le commerce des esclaves qui est devenu clandestin). L'unité monétaire est le thaler de Marie-Thérèse qui est utilisé pour les achats importants. Le *gabak*, bande de coton tissée (12 thalers : 50 ou 60 *gabak*), sert aux transactions moins importantes (produits agricoles, bois odoriférants, parfums, etc.). Le cauri, courant à Sokoto et dans le Bornou, n'est pas utilisé au Baguirmi. La suppression de la traite des esclaves sur laquelle reposait l'économie du royaume, consécutive à l'occupation française, et une démographie défailante, ont eu pour effet d'accélérer la décadence du Baguirmi. Massenia, sa capitale, n'est plus aujourd'hui qu'un gros village.

La politique coloniale et le commerce

La politique coloniale en matière de commerce fut différente dans la moitié nord et dans la moitié sud de l'AEF. En effet au sud (Congo, Gabon), les Français pouvaient exercer un contrôle sur la production agricole et le commerce dans le cadre de la politique de concessions accordées à des investisseurs privés. Dans le nord (Tchad et Centre-Afrique) au contraire, l'investissement et la pénétration commerciale ont été limités du fait de l'éloignement des côtes et des coûts de transport. Les grandes sociétés commerciales y établirent des bases à partir des années 30 mais le commerce des produits locaux resta contrôlé par les Africains. De nouvelles opportunités commerciales apparaissaient au fur et à mesure du développement des villes, du réseau routier et de l'augmentation de la production de cultures commerciales. Les commerçants haoussas, kanouri, etc., saisirent ces occasions et créèrent des colonies dans les principaux centres urbains, le plus souvent avec l'aide des autorités. Cette politique était d'ailleurs semblable à celle des Britanniques au Nigeria et des Allemands au Cameroun.

Ainsi, dès 1910, un quartier haoussa fut créé à Fort-Archambault. Des parcelles pour construire les habitations et un emplacement pour la mos-

(14) *Idem*, p. 361.

quée furent donnés aux nouveaux venus et, peu après, on comptait une communauté composée principalement de Haoussas et de Kanouri de plus de 500 personnes. D'autres colonies s'installèrent par la suite à Am Timan, Moïssala et Moundou. Cette expansion continua vers le sud et, dès 1907, atteignait Bangui. L'installation de Peuls dans le nord du pays permit un développement du commerce du bétail. Le commerçant itinérant, nommé en haoussa *farka*, transportait ses marchandises à dos d'âne : c'était à l'époque des épices, des perles, du sel, des tissus, de la cola, etc.

Au fur et à mesure de l'ouverture de l'économie, de nouveaux produits importés ont fait leur apparition et ont été distribués dans les zones les plus reculées. L'administration coloniale ayant instauré le paiement de l'impôt de capitation et de la taxe sur le cheptel en thalers de Marie-Thérèse, les paysans et les éleveurs durent vendre leur production pour en acquérir. Ceci fut bénéfique aux commerçants. La nécessité de pratiquer le crédit, car le pouvoir d'achat était faible, incita les commerçants itinérants à se sédentariser et le développement de la culture du coton dans la zone soudanienne les encouragea à ouvrir des boutiques et des échoppes à proximité des marchés de collecte. Le commerce du bétail et des céréales connut un intense développement au fur et à mesure que croissaient les centres urbains disposant d'une population solvable.

Les communautés marchandes qui établirent des colonies éloignées de leurs lieux d'origine se trouvèrent confrontées à des problèmes d'identité et durent, au fur et à mesure qu'elles s'assimilaient aux groupes ethniques dominants, accepter d'en changer. Il existe en haoussa un terme, *rikida*, signifiant cette métamorphose qui n'est d'ailleurs pas jugée répréhensible. Ainsi, les nombreux aides ou clients, parfois d'origine servile, qui travaillaient au service d'un commerçant, assumaient peu à peu une identité haoussa qui paraissait indispensable pour réussir dans cette activité. Le contraire existait aussi, en particulier à Abéché, où le développement de la langue et de la culture arabes ont incité des Haoussas à renoncer progressivement à leur identité.

La création de Fort-Lamy et son rôle commercial

Poste militaire d'un peu plus de 3 000 habitants (15), créé après la bataille de Kousseri en 1900, Fort-Lamy a connu une forte croissance

(15) D'après le recensement de 1911, on comptait 3 148 habitants. Les « ethnies » les plus nombreuses étaient les Arabes (669), les Kanouri (606), les Sara (389), les Banda (307). Cf. LAME et FERRANDI, 1912.

démographique puisque sa population actuelle dépasserait 600 000 personnes. Durant les premières décennies de son existence, la ville subit dans de nombreux domaines (architecture, organisation spatiale, population) l'influence de Dikwa dont Rabeh avait fait sa capitale après sa victoire sur le Bornou. Ceci s'explique par le fait que l'émigration à partir de cette dernière fut, au début, encouragée par le colonisateur afin de peupler la nouvelle capitale du Tchad, car le site choisi ne comptait que plusieurs petits villages arabes et kotoko. C'est ainsi que des prisonniers de guerre et des anciens esclaves libérés furent parmi les premiers habitants, auxquels vinrent s'ajouter des soldats de Rabeh, appartenant aux ethnies Banda et Kreich, engagés de force au Dar Kouti. Des Kanouri et des Arabes émigrèrent aussi et constituèrent les groupes les plus nombreux. L'arabe, langue de communication des troupes de Rabeh, s'imposa à Fort-Lamy comme langue véhiculaire. Une bonne partie des anciens soldats de Rabeh devinrent goumiers ou auxiliaires de l'armée française qui avait besoin de troupes pour mener la lutte contre les sénoussites installés au Kanem. L'émigration à Fort-Lamy d'artisans, de commerçants, de marabouts fut aussi encouragée. La ville était divisée en cinq quartiers : Djamb-al-Bahr, Djamb-al-Gato, Yalnas, Abou Gawi et la « ville européenne » (16). Djamb-al-Bahr (en arabe local : près du fleuve) regroupait les artisans et les commerçants de la ville et devint rapidement un centre de transactions commerciales en dehors du marché. Celui-ci était quotidien et commençait à prendre une certaine importance. Un document d'archives, datant de 1929, le décrit ainsi :

Maintenant sous le cours couvert de droite se vendent des étoffes souvent remarquables par leurs colorations orientales et leurs variétés. Sous le cours couvert de gauche se débite la boucherie et sur la place du milieu toute l'alimentation indigène : farine de mil, piments, gombos, poissons secs, etc. En dehors du marché sur la place et sous les arbres se tient le marché aux graines et le marché au bétail. Les commerçants les plus importants sont Fezzanais et travaillent sous la tutelle des Kanuri. Ils vivaient auparavant à Massenia, mais doivent émigrer car le sultan et ses dignitaires disposaient de ressources de plus en plus faibles à cause de la suppression de la traite des esclaves. Les commerçants Kanuri se déplacent sur leurs ânes avec des marchandises, ou convoient des bovins ou des moutons jusqu'à Bangui.

Le commerce européen, peu présent, importe des marchandises telles que le sucre ou le vin à des prix élevés et le commerce transsaharien concurrence encore les voies commerciales de la côte (Congo).

(16) Celle-ci s'étendait le long du fleuve et comptait 60 ressortissants, ce qui en faisait « la plus grosse agglomération » de Blancs, du Niger au Dar For et du Fezzan à l'Oubangui. Cf. LAME et FERRANDI, 1912, p. 105.

Aux populations venues de Dikwa vint s'ajouter une émigration haoussa. Il existait, déjà, des communautés haoussas à Abéché et à Massenia. Historiquement, les Haoussas ont constitué deux types de diasporas : la première est liée au commerce (cola, esclaves, peaux, tissus), et la seconde à l'existence d'itinéraires conduisant à La Mecque pour y effectuer le *hajj*. Ceci est à l'origine de l'installation de collectivités haoussas disséminées du Nigeria jusqu'en Arabie qui peuvent varier de petits groupes (Afrique du Nord) à d'importantes communautés de plus de 100 000 personnes (Soudan) (17). Cette distinction demeure formelle et la diminution du nombre de pèlerins empruntant la voie terrestre pour se rendre à La Mecque a depuis longtemps déjà orienté les ressortissants haoussas vers le commerce, l'artisanat, les transports, aussi bien que l'agriculture ou la pêche. De tout temps, commerce et pèlerinage ont été intimement liés. Comme l'écrit fort justement Works : « The hajj was a religious ideal to be realized, trade a means of achieving this goal » (18). Certaines diasporas ont pu développer dans leur pays d'accueil leur esprit d'entreprise et réussir pleinement dans les activités de commerce et de transport. Ce fut le cas, par exemple, dans la région du Nil Bleu au Soudan, où une communauté haoussa-peule originaire du Nigeria s'est établie au début du siècle à Maiurno. Plusieurs individus se partagent aujourd'hui un parc d'une cinquantaine de camions, activité qui paraît fort rentable (19).

Dans les années 20, des Haoussas qui avaient auparavant traversé le Tchad pour se rendre à La Mecque revinrent ensuite s'y installer en tant que commerçants du bétail. Avant l'occupation française, il existait déjà un débouché pour le bétail du Wadday en direction de Kano. Avec le développement des centres urbains et des voies de communication, la demande de viande connut une croissance importante. Dès 1910, un administrateur français déclara qu'il était urgent de créer à Fort-Archambault un important centre commercial afin d'y attirer des commerçants haoussas et kanouri, seuls capables, selon lui, d'approvisionner l'Oubangui-Chari en bétail et autres biens qui faisaient défaut. La présence de nos jours de Haoussas, et dans une moindre mesure, de Kanouri, dans le commerce du bétail et de la viande à Maroua, Abéché ou Bangui, montre que cette expansion fut un succès. Les Haoussas développèrent des relations de confiance avec les éleveurs arabes, mais c'est surtout parmi les Peuls qu'ils effectuaient leurs achats les plus importants.

Les Peuls avaient en effet fui le Nigeria avec l'intention de s'établir au Dar For et les Français, désireux de les attirer au Tchad avec leur cheptel, les exemptèrent de travail forcé. Beaucoup s'installèrent dans le Mayo-Kebbi, le Chari-Baguirmi, le Batha et le Salamat. Un commerce régulier

(17) *Idem*, p. 239.

(18) *Idem*.

(19) Cf. M.R. DUFFIELD, 1984.

alimentant les villes et les troupes qui y étaient cantonnées se développa par l'intermédiaire de marchands haoussas établis dans le sud du Tchad. D'importants troupeaux étaient achetés à des Arabes Salamat et convoyés jusqu'à Bangui pour y être abattus et consommés.

La croissance de la population de Fort-Lamy fut, durant ces premières décades, assez lente, puisqu'en 1927 on comptait seulement un peu plus de 4 000 habitants. C'est dire que le chef-lieu du territoire du Tchad était encore loin de constituer la plus forte agglomération du pays car Abéché avait à l'époque 28 000 habitants et Massenia près de 10 000. Le rôle commercial de Fort-Lamy est alors encore faible et le marché hebdomadaire qui s'y tient le samedi compte quelques centaines de personnes. Celui de Maltam, situé à 25 km au sud, semble drainer plus de marchandises et attire davantage la population.

En 1920, la seule grande compagnie européenne présente à Fort-Lamy est l'Ouhamé Nana dont le siège principal est à Fort-Archambault, où elle s'était installée en 1905. C'est à cette date que furent créés un hôpital et une école comptant une quarantaine d'élèves. Ceux-ci étaient en grande majorité les enfants de « sudistes » militaires ou civils, ou de tirailleurs sénégalais. L'attitude des populations musulmanes vis-à-vis de la scolarisation fut caractérisée par « le refus de l'école », selon l'expression d'Issa Khayar (20). On craignait, en effet, que l'enseignement dispensé par les Européens ne détourne les enfants de l'islam et fasse d'eux des *kuffar*. Devant l'obligation d'envoyer quelques enfants à l'école, ceux-ci furent choisis dans des familles de statut servile. Cependant, on observa des exceptions et quelques enfants de sultan, de notables ou de commerçants furent aussi scolarisés. Ces attitudes ont peu évolué avec le temps, et en 1950, alors qu'on comptait un peu plus de 600 élèves dans le primaire à Fort-Lamy, seulement 153 enfants musulmans fréquentaient l'école, alors qu'environ les quatre cinquièmes de la population urbaine étaient musulmanes. Il est probable que, parmi les enfants musulmans scolarisés, figuraient déjà ceux de commerçants, dans une proportion que nous ignorons. Ceci s'explique par l'esprit cosmopolite qui caractérisait déjà ces milieux composés principalement « d'étrangers » et par les contacts que les grands commerçants avaient déjà pu entretenir avec l'administration coloniale et les employés des maisons de commerce européennes. Certains commerçants estimaient alors que l'enseignement européen, conjoint à l'apprentissage du Coran, était une condition de la réussite dans le commerce et les affaires. De fait, dans plusieurs familles jellaba, kanouri ou arabes ayant réussi dans le commerce, on constate qu'un fils est devenu marabout, l'autre commerçant, et qu'un troisième est entré en politique...

Ce n'est qu'à partir des années 1930-1935 que le développement économique de Fort-Lamy débuta réellement et que des Syro-Libanais, des

(20) Cf. I.H. KHAYAR, 1976.

Arméniens et des Grecs, dont certains étaient déjà établis à Abéché à partir du Soudan, vinrent s'y installer. L'expérience et le type de commerce qu'ils pratiquaient leur assurèrent assez rapidement une position privilégiée jusqu'au début de la Seconde Guerre mondiale. Ils étaient en relation étroite avec des commerçants kanouri, jellaba ou fezzanais.

Malgré le développement des échanges, la monnaie consistait encore en thalers de Marie-Thérèse, perles et *gabak*. Les billets de banque en circulation étaient, jusque dans les années 30, dévalorisés par rapport aux pièces de monnaie : un billet de 5 francs était échangé contre seulement quatre pièces d'un franc. Très tôt – dès 1920 – un trafic de devises était pratiqué entre Kano et Fort-Lamy et les mises de fonds pouvaient être doublées. Presque tous les commerçants y eurent recours à un moment ou à un autre.

Dans les années 50, pratiquement tous les grands commerçants de Fort-Lamy furent compromis dans « l'affaire des devises » et certains furent traduits en justice. De façon générale, l'exercice du commerce avec les pays voisins, particulièrement avec le Nigeria, n'est possible que si l'on entretient une clientèle dans l'administration et dans certains secteurs clés (les douanes). Le trafic de devises qui semblait particulièrement lucratif après la Seconde Guerre mondiale, exigeait la complicité d'agents de l'État.

D'après A. Kotoko (21), il était nécessaire dans un premier temps d'acheter une patente de 75 000 FCFA pour pouvoir ouvrir une boutique. Dans un second temps, afin de se lancer dans l'importation, on retirait une licence d'un montant de 5 000 livres nigérianes pour une valeur d'un million de FCFA. Cette licence était ensuite revendue à un grand commerçant haoussa avec un fort bénéfice. A. Kotoko acheta ensuite 2 000 thalers dans le but de les échanger, une fois arrivé à Kano. Il les fit passer en fraude à Kousséri grâce à la complicité de piroguiers. Après avoir demandé à son marabout de lui faire un *yasin* et de lui lire le Coran, Kotoko prit le départ. Ayant traversé sans encombre les frontières du Cameroun, puis du Nigeria, il arriva à Maïduguri et poursuivit ensuite sa route vers Kano. Là, grâce à l'aide de son logeur haoussa, il échangea ses thalers au taux de 8 shillings pièce. Il effectua ensuite ses achats (tissus, émaillés...) et retourna à Fort-Lamy pour revendre sa marchandise dans sa boutique. Kotoko acheta ensuite une seconde licence d'importation, illégalement car la première n'était pas encore apurée et la revendit à un commerçant. Il repartit ensuite à Kano et se procura des francs CFA d'AOF à moitié prix et les envoya à une banque de Zinder au Niger. Cet argent lui fut finalement viré sur son compte bancaire à Fort-Lamy.

Ce trafic, dans lequel furent impliqués pratiquement tous les commerçants de Fort-Lamy, repose sur l'achat de licence d'importation permettant

(21) Cf. A. KOTOKO, 1989, p. 70.

de réaliser un bénéfice de 100 % à partir d'une mise de fonds d'un million de FCFA. De nombreux fonctionnaires furent au courant de cette opération hautement rentable et démissionnèrent pour s'y adonner. L'affaire s'ébruita et un magistrat fut envoyé de Brazzaville pour faire une enquête à la suite de réclamations des douanes car l'argent viré au Nigeria n'était qu'en partie rentré au Tchad. Plusieurs commerçants furent emprisonnés, certains quittèrent le pays. Kotoko fut seulement convoqué par le juge d'instruction chargé de l'affaire...

C'est seulement après la Seconde Guerre que la prépondérance de Fort-Lamy sur Fort-Archambault fut définitivement assurée. Les grandes sociétés commerciales européennes, déjà implantées en Afrique centrale, s'étaient entre-temps installées à Fort-Lamy. C'est le cas de la NSCKN, de la SCOA, de France-Congo, etc. Elles constituaient en fait une oligopole en matière d'importation de produits manufacturés, de véhicules, etc. La NSCKN réalisait, dans les années 50, un chiffre d'affaires de 2,4 milliards de FCFA et contrôlait 40 % des importations du pays. Les autres sociétés se partageaient le reste du marché. La plupart de ces sociétés vendaient en gros ou en demi-gros à Fort-Lamy, tandis que certaines d'entre elles pratiquaient le détail et étaient implantées à l'intérieur du pays. Le développement de la culture du coton, que nous évoquerons par la suite, entraîna de nouvelles implantations commerciales qui concurrencèrent fortement le petit commerce africain, sauvé uniquement grâce à l'intervention de la puissance publique. Ces grandes sociétés importaient avec elles leur personnel car la faible scolarisation du Tchad ne permettait pas encore de le recruter sur place. Par la suite, elles ont employé et formé des hommes dont certains sont devenus commerçants et hommes d'affaires.

Parallèlement aux activités commerciales et en relation avec elles, l'armée et l'administration connaissent un certain développement (ouverture d'un laboratoire vétérinaire, d'un jardin d'essai...). Une Chambre de commerce, d'industrie et d'agriculture est créée en 1938.

La présence de l'armée française a constitué très tôt au Tchad une incitation au développement du commerce, et ceci s'est encore vérifié à partir de 1968, date de la première intervention militaire, consécutive à des rébellions paysannes dans l'est. Ce processus avait démarré dans les années 40 avec l'installation des troupes de Leclerc à Fort-Lamy, à la suite du ralliement du Tchad à la France libre. Le recrutement de troupes sur place, l'agrandissement des casernes et l'approvisionnement des bases militaires (alimentation, fourniture de carburant, etc.) eurent pour effet de développer le commerce, les transports et les activités artisanales à partir de matériaux de récupération. Un observateur écrit :

Les quelque dix ou douze commerçants français et orientaux qui avaient vivoté jusqu'alors à l'ombre d'un minuscule centre administratif, se muèrent soudain de modestes épiciers de sous-préfecture qu'ils étaient,

en mécaniciens, ouvriers de route, en forceurs de brousse, avec d'autant plus d'enthousiasme qu'un système habile de crédit leur permettait d'acquérir sans grand risque les véhicules nécessaires à la tâche que l'autorité militaire attendait d'eux (22).

L'armée française avait en effet instauré un système de « confiage » de camions à des volontaires. Ceux-ci devaient effectuer trois ravitaillements à leurs frais pour devenir propriétaires du véhicule qui leur avait été prêté. Les principaux bénéficiaires de cette opération furent en premier lieu les quelques commerçants français et syro-libanais, mais aussi quelques commerçants africains qui purent ainsi débiter dans le transport.

Le développement des cultures de rente

Le développement de la culture du coton dans la zone soudanienne, et dans une moindre mesure celui de l'arachide en zone sahéenne, ont constitué les principales préoccupations du pouvoir colonial. Dès les années 30, la production cotonnière a fait l'objet d'investissements financiers et humains très importants. L'expression « Tchad utile », employée pour désigner la zone soudanienne productrice de coton, suppose *a contrario* que le reste du pays, c'est-à-dire les zones sahéenne et saharienne, constituaient du point de vue colonial des contrées sans intérêt, dans lesquelles vivaient des populations musulmanes turbulentes, voire incontrôlables.

Ces options seront lourdes de conséquences pour l'avenir dans la mesure où le bétail, principale richesse du Nord, est resté hors du contrôle de l'État, malgré quelques tentatives d'intervention peu fructueuses (taxe sur le cheptel, réglementation des importations par une société d'État à partir de 1977).

La nécessité de pouvoir évacuer facilement la production cotonnière vers les pays côtiers est à l'origine d'un réseau de pistes praticable toute l'année et bien entretenu, dont les sociétés commerciales européennes ont pu aussi tirer parti pour accroître leurs implantations et les rentabiliser.

(22) Cf. J. BOISSON, 1966, p. 204.

Le développement de la culture du coton

Le coton était cultivé depuis fort longtemps dans la région du Tchad, souvent à proximité des habitations sur de petites superficies. Il était ensuite filé et tissé en bandes étroites appelées en arabe *gabak*, qui servaient de monnaie d'échange. C'est seulement avec la période coloniale qu'ont été mis en œuvre de véritables plans de production de cette culture. Les premiers essais ont eu lieu à Bangassou en 1921 (Centre-Afrique). Par la suite, le coton fut développé partout où les conditions climatiques et pédologiques paraissaient favorables. Les zones ont été partagées dès le départ parmi plusieurs sociétés privées ayant le monopole d'achat de la production.

Au Tchad, c'est le sud et le sud-ouest qui ont connu le développement le plus important dans ce domaine. A partir des années 50 une extension fut testée sur la rive droite du Chari ainsi que dans le centre et le sud-est (5^e zone). Le faible peuplement lié à l'existence de sols peu favorables au coton s'est traduit par de mauvais résultats et par l'abandon de cette production.

La culture du coton qui a démarré dans les années 30, devait permettre à l'administration de percevoir l'impôt en argent prélevé sur les revenus monétaires induits par cette nouvelle culture. Dans ce contexte, chaque imposable devait cultiver au minimum une « corde » correspondant à un carré de 70 mètres de côté, soit environ 0,5 hectare. Les paysans étaient très réticents, du moins au début, à cultiver le coton car, comme l'écrit G. Sautter, « à chaque phase du cycle de culture, une concurrence s'établit entre la culture commerciale et les cultures vivrières pour le temps limité dont disposent les cultivateurs » (23).

« Le malheur est que beaucoup de plantes vivrières, notamment les mils, dont nous avons vu l'importance fondamentale au Tchad ont exactement les mêmes exigences » (24) que le coton.

La coercition a caractérisé la culture du coton durant de nombreuses années. Certains employés de la Cotonfran exhortèrent même les paysans à délaisser le mil et le sorgho pour se consacrer exclusivement au coton. En 1950, en pays moundang, des paysans suivirent ce conseil et allèrent acheter leur mil au Nord-Cameroun, où il était bon marché. Peu après, la culture du coton fut à son tour lancée dans cette région et le prix du mil augmenta du fait de sa rareté. L'opération cessa d'être rentable. De façon générale, les paysans furent prudents et malgré la coercition et la violence dont ils étaient victimes de la part de l'administration qui exécutait les ordres de la Cotonfran, ils accordèrent la priorité à la production vivrière. Celle-ci connut cependant des transformations importantes dans la mesu-

(23) Cf. G. SAUTTER, 1958, p. 35.

(24) *Idem*, p. 30.

re où la culture du manioc, beaucoup plus productive que celle des céréales, semble s'être développée au fur et à mesure qu'augmentait la production de coton. Il fallut quinze ans pour atteindre 100 000 tonnes (102 000 en 1945-46) avec des rendements très bas : 270 kilos environ à l'hectare.

La culture de l'arachide

Après l'échec du coton dans la 5^e zone, la culture de l'arachide fut tentée dès 1952-1953, particulièrement dans la région de Bokoro. Les bonnes conditions pédologiques et la présence de Kanouri, originaires du Nigeria, considérés comme de bons agriculteurs, constituaient suivant la terminologie classique « des facteurs favorables ». La culture de l'arachide dans la zone sahélienne était estimée, en raison des préoccupations fiscales de l'administration, comme la seule possibilité de substitution au coton. Un programme fut défini et peu à peu mis en œuvre. Il portait sur le Chari-Baguirmi, le Centre-Est, et le Batha. Dès 1957, on distribua des semences locales ou des variétés venant du Sénégal et l'on mit en place un encadrement européen secondé par des surveillants africains afin de réaliser convenablement les opérations culturales. Les champs étaient piquetés et groupés par village et l'on s'efforça de regrouper les parcelles. C'est à cette époque qu'apparut le terme de groupement (ensemble des paysans ayant une parcelle cultivée sur un espace réservé à cette culture). Le caractère obligatoire de la culture apparut avec la notion de corde, qui variait de 40 à 50 mètres suivant les zones.

Les sociétés africaines de prévoyance interviennent dans ces zones en les dotant de greniers où les semences d'arachide « peuvent être conservées à l'abri à la fois des parasites, et de la faim des cultivateurs qui les pressent parfois à sacrifier leur stock individuel, comme cela s'est produit récemment dans certains lieux avec les semences distribuées » (25). Ces silos en dur devaient aussi servir de greniers de réserve pour le mil.

La commercialisation de l'arachide s'est développée à partir de 1955, année où plus de 5 000 tonnes équivalent coques furent vendues. Le projet prévoyait une production de 37 000 tonnes en 1965. Ce chiffre paraissait très optimiste car la concurrence entre l'arachide et les cultures vivrières constituait un obstacle majeur au développement de la culture de rente. Comme l'écrit G. Sautter :

Il est impossible d'exiger que la priorité soit donnée à la culture commerciale. On risquerait les années à sauterelles surtout, une grave disette,

(25) *Idem*, p. 45.

ou à tout le moins des répercussions sur le ravitaillement des nomades en mil, normalement assuré par les cultivateurs des 11/13 degrés : tout se tient dans l'économie tchadienne, et la vitalité de l'économie d'élevage du Nord, dont le territoire tire ses ressources les plus valables, repose sur une certaine latitude laissée aux agriculteurs du Centre (26).

La région de Bokoro, qui semblait disposer d'excédents en céréales les années de bonne pluviométrie, participait au ravitaillement de Fort-Lamy et des zones pastorales. Avec le développement de l'arachide, le mil devait être acheté désormais à Bousso ou Massenia. L'augmentation de la production d'arachide, en l'absence de mécanisation, n'était possible qu'en étendant les superficies cultivées et on se heurtait dans ce domaine au manque de terres, car celles-ci étaient en général favorables à la production de sorgho repiqué.

La zone sahélienne concernée par le projet de développement de l'arachide constituait traditionnellement une région de contact entre nomades et sédentaires. En effet, des caravanes apportant des dattes, du natron, du sel, approvisionnaient les marchés situés au niveau du 12° parallèle, de Bitkine à Ngama. Les éleveurs arabes venaient en outre vendre du gros bétail aux agriculteurs, principalement de la zone cotonnière dans laquelle se développait la traction animale. Les nomades achetaient du mil, des tomates et des condiments séchés, ainsi que de l'arachide. Les bœufs ou les chameaux porteurs étaient utilisés pour transporter la récolte de mil et les troupeaux s'installaient la nuit sur les futurs champs de céréales. Les termes de l'échange entre nomades et sédentaires, qui étaient en général d'un veau pour telle mesure de mil, se sont rapidement transformés en transactions monétaires.

Les implantations commerciales

Le développement de la culture du coton s'est traduit par une augmentation du revenu monétaire des producteurs et par une insertion croissante dans l'économie marchande. Les quelques sociétés européennes, telles que la SCOA et la NSCKN qui étaient déjà présentes en Afrique équatoriale, pratiquaient à Fort-Lamy ou à Bangui un commerce de gros ou de demi-gros. Elles vendaient leurs marchandises à des commerçants africains, nommés localement « regrattiers » (27), qui les offraient au détail à leur propre clientèle. En 1939, il existait quatre boutiques appar-

(26) *Idem*, p. 48.

(27) D'après le *Petit Robert* : « Personne qui épiluche mesquinement les comptes ».

tenant à ces sociétés ; dans la seule préfecture du Chari-Baguirmi, leur nombre passa à 10 en 1950 et à 20 en 1955. Dans les préfectures « cotonnières », la progression fut beaucoup plus spectaculaire, ainsi que le montre le tableau suivant :

Préfectures	1939	1950	1955
Mayo-Kebbi	5	10	17
Logone	4	11	43
Moyen-Chari	6	15	34
TOTAL	15	36	94

Cette augmentation impressionnante des implantations commerciales à partir des années 50 avait été rendue possible, sinon encouragée, par l'administration qui « s'était inquiétée des conditions précaires de l'approvisionnement en dehors des principaux centres et des marges considérables prélevées par les commerçants africains, souvent seuls en lice ; tout l'équilibre local des salaires et prix de vente des produits d'un côté, des prix d'achat de l'autre, risquait d'être mis en question » (28).

Devant ces craintes, la NSCKN en particulier a été encouragée à jouer un rôle moteur et à ouvrir des nouvelles boutiques à l'intérieur du pays. En réalité, la concurrence en défaveur des commerçants africains a dépassé les attentes. En 1955, des « camions-bazars » et des boutiques de bois démontables apparurent sur les marchés de coton. Deux à trois ans plus tard, une situation de suréquipement commercial fut à l'origine de nombreuses faillites de commerçants africains. Devant leurs plaintes répercutées à l'Assemblée territoriale, cette dernière dut promulguer un texte qui fut appliqué à partir de 1956. Celui-ci stipulait que « les droits de patente payés pour chaque point de vente sont augmentés d'un tiers lorsque le "patentable" exploite plus de cinq établissements ; ils sont doublés au-dessus de vingt et quadruplés au-dessus de cinquante » (29).

Cette mesure fiscale permet, semble-t-il, de porter un coup d'arrêt efficace à la politique commerciale des grandes sociétés européennes. Malgré cela, des faillites se produisirent encore en 1955 et 1956, particulièrement chez les « semi-grossistes ». L'administration percevait alors les intermédiaires africains comme des rouages inutiles ne répondant à aucune nécessité du système de distribution.

(28) Cf. G. SAUTTER, p. 124.

(29) *Idem*, p. 125.

A la même époque, les grandes maisons de commerce implantées au Nigeria commençaient à pratiquer une politique de retrait du détail vers le gros, laissant la première activité à des commerçants africains. L'orientation similaire prise au Tchad était dictée par l'intérêt des maisons de commerce auquel s'ajoutèrent des pressions politiques en faveur des commerçants africains. Cette nouvelle politique fut justifiée de la façon suivante :

Les circuits de distribution africains toujours plus longs et plus compliqués que le réseau intérieur des grandes maisons ne conduisent pas nécessairement à une marge globale plus élevée prélevée sur le prix de vente final. Cela tient à ce que dans une organisation purement africaine la notion de bénéfice est infiniment moins rigide et plus compressible en relation avec des niveaux de vie beaucoup plus bas et l'emploi sur une large échelle des relations familiales et des liens coutumiers au profit des individus les mieux placés (30).

A l'époque, les commerçants africains avaient été, à de rares exceptions près, cantonnés à la distribution au détail des marchandises importées par les grandes sociétés commerciales. Dans la zone sahélienne où dominait l'élevage, quelques commerçants de bétail (Fezzanais et Arabes) avaient pu cependant émerger. Leur négoce consistait à acheminer des bovins à Maïduguri, Kano, voire Lagos, villes en pleine croissance démographique, et à y acheter des marchandises qu'ils revendaient au Tchad. C'est ce noyau de commerçants qui put, grâce aux bénéfices réalisés, investir dans des moyens de transport modernes et constituer par la suite la Coopérative des transporteurs tchadiens.

L'attitude de l'administration dans le domaine commercial ne peut se comprendre qu'en relation avec le contexte politique, consécutif à la conférence de Brazzaville et à la naissance de formations politiques dans lesquelles les commerçants et transporteurs musulmans étaient désormais représentés. Depuis cette époque, le discours concernant les commerçants africains variait tout autant que les marges bénéficiaires que ces derniers parviennent à réaliser. Il en sera de même après l'indépendance, particulièrement dans le domaine des céréales et du bétail, où les bénéfices encaissés par les commerçants seront hâtivement jugés exorbitants et conduiront à revendiquer l'intervention de la puissance publique. L'échec de l'Office des céréales ou de la Société pour l'exploitation et la transformation des ressources animales – sur lesquels nous reviendrons – montre que la frontière séparant le secteur privé et l'État n'est guère facile à tracer et qu'en réalité les deux domaines demeurent étroitement imbriqués.

(30) *Idem*, p. 126.

Les transports routiers

Le parc automobile du Tchad comptait en 1957 environ 2 800 camions et camionnettes (l'AEF en comptait plus de 12 000 et l'Oubangui-Chari plus de 3 400). Ces véhicules se répartissaient en légers (3 à 5 tonnes de charge utile) et lourds (plus de 5 tonnes). Les préfectures du Sud, dans lesquelles la production de coton se développait, possédaient un parc dépassant 1 000 véhicules, principalement utilisés pour l'évacuation de ce produit. La propriété des véhicules se répartissait ainsi : environ 790 appartenaient à des transporteurs routiers professionnels, 600 à des entreprises commerciales, 133 aux Travaux publics, 350 à des entreprises industrielles, 104 à la Cotonfran et 526 aux sociétés de prévoyance. La société Uniroute, contrôlée par Mory et Cie (groupe Rothschild), constituait l'entreprise de transport la plus importante. Elle avait un contrat avec la Cotonfran et possédait à Bangui une flotte équivalente à celle du Tchad, ainsi que des ramifications dans toute l'AEF. La société Transafricaine, d'implantation plus récente au Tchad, y disposait d'une capacité de transport de 150 à 200 tonnes. Elle faisait partie d'un groupe qui exerçait ses activités en AOF et au Sahara, et pratiquait aussi le transport de voyageurs dans le nord et l'est du Tchad. On trouvait ensuite plusieurs transporteurs locaux ayant une capacité d'environ 200 tonnes, tels que Onic (arménien), Cameroun Hagggar et Doncas (français), et au niveau inférieur : Lallia, Khalifa Faradj (d'origine fezzanaise), Afirmann, Ferré, Coussa, Juzot et Beguin. Enfin, de petits transporteurs avaient acheté soit à crédit, soit d'occasion un ou deux camions, comme Ahmed Kotoko, Ahmed Koullamalah et d'autres commerçants arabes et kanouri.

Ces petits transporteurs se trouvaient en position de faiblesse car le marché était dominé par les grosses sociétés. Comme le remarque fort justement G. Sautter, « les petits transporteurs se trouvent condamnés à n'opérer que des transports locaux et accidentels, toute tentative pour s'immiscer dans les courants de transports réguliers où joue la concurrence des gros camions, les obligeant à travailler à perte, même en comptant pour rien leur peine » (31).

Pour les commerçants, principalement ceux qui avaient réalisé de bonnes affaires en vendant du bétail, l'acquisition d'un camion constituait un signe de modernité et consacrait la réussite de son propriétaire. Les importateurs (SCOA, NSCKN) conscients de cet engouement, accordèrent des facilités de paiement (crédit) et fournirent du fret pour que les clients puissent honorer leurs dettes. Une fois le véhicule payé, le petit transporteur se trouvait face à la concurrence des grosses sociétés européennes, sans travail.

(31) *Idem*, p. 156.

La marge de manœuvre laissée à ces petits transporteurs était faible car ils devaient soit accepter d'être des sous-traitants et de desservir des axes routiers mineurs et mal entretenus, soit être tributaires des maisons de commerce. Ils choisirent en réalité une troisième solution qui consista à se grouper et à s'organiser dans le but de faire pression sur les pouvoirs politiques pour obtenir une part du marché. Les petits transporteurs, qui comptaient parmi eux des hommes politiques tels que Kotoko ou Koulamallah, réussirent à convaincre l'administration de s'opposer aux prétentions d'Uniroute et de la NSCKN en favorisant la création de la Coopérative des transporteurs tchadiens (CTT) qui vit le jour en 1955. En 1956-1957, dirigée par un Français, elle comptait environ 215 adhérents. Fonctionnant comme un bureau de fret avec ses 317 véhicules ayant une capacité d'enlèvement de 2 200 tonnes, elle était théoriquement capable de concurrencer les plus grosses entreprises de transport. En réalité, et malgré son nom, c'était une structure fort peu homogène : on y trouvait 115 transporteurs ne possédant qu'un seul camion d'une capacité inférieure à 5 tonnes, 30 en ayant deux, le plus souvent à bout de course. Les transporteurs moyens et gros étaient en général des Européens ou des maisons de commerce.

Entre 1972 et 1975, la CTT parvint à obtenir 20 % du fret de la Cotonchad mais par la suite celle-ci préféra disposer de ses propres moyens de transport.

L'approvisionnement de Fort-Lamy en hydrocarbures en provenance du Nigeria constituait, déjà dans les années 50, un volume de transport annuel de plus de 50 000 tonnes qui était contrôlé par des sociétés nigérianes (Arab Transport) et représentait quatre cinquièmes des importations vers le Tchad. L'absence de fret au retour rendait ce transport peu rentable. A partir de 1955, la CTT parvint, grâce à ses appuis politiques, à faire entendre sa voix à l'Assemblée territoriale et M. Arab, principal transporteur nigérian, concéda aux Tchadiens une partie du fret sur les hydrocarbures. Des discussions entre les deux gouvernements eurent lieu et une conférence se tint à Lagos en mai 1957. Un accord fut signé sur les bases suivantes :

A l'exception des hydrocarbures en vrac (pour le transport desquels la flotte tchadienne est dépourvue de matériel adapté) et des marchandises lourdes nécessitant pour leur manutention des engins de levage inexistants à Maïduguri, toutes les marchandises à destination de Fort-Lamy seront transbordées en ce point (32).

Le principal résultat de cet accord était le partage d'environ 15 % du trafic par les petits transporteurs de Maïduguri, le reste revenant aux adh-

(32) *Idem*, p. 190.

rents de la CTT. Dès son entrée en vigueur, cet accord ne fut pas respecté et de nombreuses irrégularités furent commises : les transporteurs nigériens acheminant directement sur Fort-Lamy, les transitaires donnant les meilleures marchandises aux Nigériens, etc.

Si, en apparence, cet accord profitait aux transporteurs tchadiens, il convient de relativiser ce point de vue car les Kanouri et les Arabes, nombreux parmi les adhérents de la CTT, et présents aussi au Nigeria parmi les transporteurs, ont sans doute collaboré plus qu'ils ne se sont opposés. La nationalité des transporteurs et des commerçants était un facteur secondaire dans la mesure où les réseaux marchands transcendaient les frontières. De nos jours, la majeure partie de ceux qui occupent une place importante dans le trafic transfrontalier entre le Tchad, le Cameroun et le Nigeria possèdent des liens familiaux par le jeu des alliances matrimoniales, des « correspondants » dans les douanes et disposent souvent de plusieurs passeports.

L'accord de mai 1957 a cependant été largement profitable aux transporteurs de Fort-Lamy et aux hommes politiques qui soutenaient la CTT, car les tarifs pratiqués, estimés le double de ceux d'un système fondé sur la concurrence, ont procuré d'importants bénéfices. En 1969, la CTT possédait 520 camions représentant une capacité d'un peu moins de 5 000 tonnes, soit le double de l'Unitchadienne (33).

A de nombreuses reprises, certains adhérents de la Coopérative n'ont pas respecté le règlement et ont fait du transport à titre personnel, particulièrement pour l'armée française. En outre, on constatait plusieurs irrégularités dans la souscription du capital que chaque transporteur devait verser pour devenir membre de la Coopérative : par exemple, en 1968, il est apparu que 29 adhérents possédant moins de 7 millions de capital étaient débiteurs de plus de 26 millions, et que 9 autres ne disposant que de 124 000 francs de capital devaient près de 12 millions à la Coopérative !

En 1976, le général Malloum, chef de l'État, promulgua une ordonnance visant à octroyer l'exclusivité des transports routiers intérieurs et extérieurs à la CTT. Ce monopole de droit n'a, semble-t-il, jamais été respecté.

En 1988, sur un parc de 12 000 véhicules circulant dans le pays, la CTT n'en possédait plus que 500 et pratiquait un système de partage du fret avec les transporteurs des pays voisins. Par la signature d'un programme d'ajustement structurel avec la Banque mondiale, le gouvernement tchadien s'était engagé, en 1989, à mettre fin à la situation théorique de monopole et à liquider la CTT. Il existe désormais un Bureau national du fret, sous la tutelle du ministère des Transports, qui est chargé de faire

(33) Société qui a succédé à Uniroute.

circuler l'information sur l'offre et la demande dans le but de permettre la signature de contrats en situation de concurrence. Les tarifs avaient, selon le BNF, diminué d'environ 20 %. Depuis la dissolution de la CTT, les transporteurs se sont regroupés dans trois associations.

La naissance des partis politiques

En janvier-février 1944 eut lieu la conférence de Brazzaville qui, sous l'égide du commissaire aux Colonies, René Pleven, rassemblait les gouverneurs généraux d'AOF et d'AEF, ainsi qu'un représentant de l'Afrique du Nord. Dès l'ouverture, des préoccupations d'ordre politique et social furent exprimées dans les discours (Pleven, de Gaulle) mais les limites de l'évolution étaient clairement tracées, dans la mesure où toute idée d'autonomie était d'emblée exclue, ainsi que celle d'indépendance. Il fut cependant reconnu et admis qu'il était indispensable de permettre l'expression des aspirations politiques en créant de nouvelles institutions dans lesquelles pourraient siéger des Africains élus. Dans le domaine social et économique, il était question « du respect et du progrès de la vie indigène » et d'africanisation des cadres.

Les principes de la conférence de Brazzaville sont à l'origine de l'organisation de l'Union française qui succède à l'Empire français. Plusieurs « grandes lois d'émancipation » furent promulguées à la suite des décrets de 1944 introduisant les syndicats professionnels et l'inspection du travail dans les colonies. Elles concernaient l'abolition du travail forcé, la suppression de l'indigénat, l'application du code pénal français, la création du Fonds d'investissement pour le développement économique et social (FIDES) et la création d'assemblées locales.

Le Tchad, comme les autres pays africains, devait dans ce nouveau contexte organiser des élections et envoyer ses représentants à l'Assemblée de l'Union française. Il connut à partir de cette époque et jusqu'en 1962, date à laquelle le Parti progressiste tchadien deviendra le parti unique, une période de multipartisme. C'est une étape très importante car les appuis politiques que les commerçants et les transporteurs tchadiens ont pu trouver dans certains partis leur ont permis d'émerger en tant que groupe social autonome et d'entamer progressivement les monopoles détenus dans ces secteurs par des sociétés européennes. Les principaux partis politiques étaient l'Union démocratique tchadienne (UDT), le Mouvement socialiste africain (MSA), le Parti national africain (PNA) et le Parti progressiste tchadien (PPT).

L'UDT fut créée en 1947 comme section locale du RPF gaulliste, avec le soutien de l'administration coloniale. C'était le parti des notables (sul-

tans, chefs de canton, etc.) et des agents de l'administration locale qui leur étaient dévoués (commis, interprètes). Des commerçants et des entrepreneurs français en étaient également membres. Ce parti comptant de nombreux musulmans tentait de s'opposer au PPT qui regroupait, quant à lui, les populations du Sud, chrétiennes ou animistes. L'UDT constituera jusqu'en 1952 la force politique dominante dans le nord du pays. Par la suite, des désaccords portant soit sur les personnes, soit sur les orientations politiques conduiront à sa disparition et à son éclatement en plusieurs formations (l'Union démocratique indépendante du Tchad fondée par l'ancien gouverneur, Rogué, et dont Jean Baptiste deviendra l'animateur, l'Action sociale tchadienne, etc.).

Le MSA était un parti intimement lié à la personnalité de son fondateur, Ahmed Koulamallah qui, à l'instar d'Ahmed Kotoko et d'autres, a été tout à la fois homme politique et commerçant. Il devint en effet, à partir de 1945, après avoir démarré dans le commerce du bétail vers le Nigeria, transporteur pour l'armée coloniale, grâce à l'aide de son oncle, sultan du Baguirmi. Son père était guide de la *tijjaniyya* au Tchad. En 1950, Koulamallah commence une carrière politique et en 1952, il est élu conseiller à l'Assemblée territoriale. En 1957, il prend la direction du MSA qui est affilié à la SFIO. Bien qu'il se déclare nationaliste, il subit l'influence de l'évolution politique du Soudan et de l'Égypte. Il attire peu à peu l'électorat musulman progressiste et reçoit le soutien d'une partie de l'élite religieuse. Le MSA ne parvient cependant pas à s'imposer sur le plan national à cause de la concurrence exercée par le PPT. Dès 1957, le MSA inquiète aussi bien l'administration que les pouvoirs traditionnels et les autres partis politiques. En 1958, à la veille du référendum sur l'avenir de la communauté, Koulamallah est partisan de demeurer à l'intérieur de cette dernière, car il craint de voir le Tchad accéder à l'indépendance sous la direction des « sudistes », plus « évolués » par rapport aux gens du Nord, vu que la scolarisation dont ils ont massivement profité a répandu l'usage du français, reconnu comme la seule langue officielle du pays. Après l'accession du Tchad à l'indépendance, le MSA tentera en vain de devenir une force d'opposition à la politique menée par le PPT, devenu parti unique. Après avoir été très brièvement ministre, Koulamallah et d'autres responsables du MSA seront emprisonnés et le parti sera interdit.

Le PPT, implanté principalement dans le Sud cotonnier, est affilié au RDA qui à l'époque est apparenté au Parti communiste français. Le PPT emprunte d'ailleurs à ce dernier certains thèmes de son idéologie, tels que la solidarité des peuples colonisés avec les prolétaires. Recrutant parmi les instituteurs et les agents de l'administration, le PPT se propose de supprimer l'impôt, la culture du coton et les chefs coutumiers. Il devient à partir de 1952 la principale force politique du pays et compte parmi ses dirigeants un ancien administrateur d'origine antillaise, Lisette, et

François Tombalbaye, instituteur qui deviendra le premier président de la République.

Il est évident que la naissance et le développement des partis politiques ont permis l'émergence d'une classe de commerçants et de transporteurs, car, d'une part, certains partis comptaient en leur sein des individus engagés à la fois dans le négoce et la politique, et de l'autre, certains commerçants soutenaient des formations politiques dans l'espoir d'obtenir par la suite de nouveaux marchés.

Dans cette perspective, l'autobiographie d'Ahmed Kotoko (34) constitue, s'il était encore besoin de mettre en lumière les liens étroits qui unissent commerce, politique et islam, un document d'autant plus important qu'il est jusqu'à ce jour unique. Nous nous y sommes référé à maintes reprises. L'auteur, né en 1918 à Goulfey (principauté kotoko du Nord-Cameroun) dans une famille de notables musulmans, fréquenta d'abord l'école coranique. L'administration fit pression sur le sultan pour que celui-ci fournisse dix enfants de sa famille ou de notables afin qu'ils soient envoyés à l'école européenne. Ahmed Kotoko fit partie du lot et quitta Goulfey pour Fort-Foureau (actuellement Kousseri). Il alla par la suite étudier à Garoua. Toute décision importante concernant l'avenir n'étant prise qu'après consultation de son marabout, Kotoko passa un concours pour devenir infirmier à Fort-Lamy, poste qu'il occupa pendant cinq ans. Il sera ensuite successivement inscripteur des recettes à la SCOA, commerçant, puis entrera dans la politique à partir de 1950. Kotoko a pu réellement débiter dans le commerce grâce à un prêt qui lui fut octroyé par le crédit de l'AEF, car il était parlementaire, et grâce à l'aide de grands commerçants dont il avait la confiance (Mustafa Gademi par exemple). Ses activités politiques lui ont sans doute servi de caution morale. Toute sa vie constitue un va-et-vient incessant entre ses activités commerciales et ses fonctions politiques, et en ce sens, elle est exemplaire.

Se trouvant provisoirement sans fonction officielle et sans salaire, il reprit les activités commerciales qu'il avait confiées à des parents ou des amis de son parti politique. Il contacta les représentants de la société commerciale européenne dans laquelle il avait été auparavant employé, acheta à crédit à la SCOA un camion de 5 tonnes et fit du transport. Il put ainsi tout à la fois honorer ses traites et financer son parti. Étant revenu aux affaires mais à un poste peu important, Kotoko constata qu'il possédait un solde débiteur de 2 millions à la SCOA. Pour le renflouer, le directeur lui proposa d'effectuer le transport d'arachides pour son compte, à condition qu'il abandonne toute activité politique. Kotoko parcourut les marchés du Chari-Baguirmi : Moïto, Ngama, Bokoro, et collecta 25 tonnes d'arachide en une semaine ! Il s'installa ensuite à Ngama,

(34) Cf. A. KOTOKO, 1989.

« parmi tous mes acheteurs en même temps agents propagandistes » (35). A la fin de la campagne, il avait remboursé 1,4 million. Après avoir occupé de nombreuses fonctions parmi lesquelles celle de Premier ministre et de président de l'Assemblée nationale, Kotoko fut destitué, emprisonné et exilé par Tombalbaye en 1961. Accueilli au Cameroun par des amis, il remonta peu à peu la pente grâce à des appuis au sein du gouvernement Ahidjo. Après plusieurs années passées à l'étranger comme diplomate (Arabie saoudite), il prit finalement sa retraite à Kousséri pour y diriger ses affaires (commerce et hôtel). Il y mourut en octobre 1988, après avoir effectué en 1983 son dix-neuvième pèlerinage à La Mecque. Cette présentation d'une vie bien remplie resterait toutefois incomplète si on omettait de mentionner qu'un de ses fils, Ahmed Soungui, est depuis peu ministre des Relations extérieures dans le gouvernement d'Idriss Deby...

L'itinéraire politique d'Ahmed Kotoko ne se caractérise pas par un engagement dans une formation politique à laquelle il aurait adhéré, et dans laquelle il aurait ensuite milité pendant de longues années. On lui a d'ailleurs reproché de « changer de parti comme de chemise » (36). S'il est vrai que les convictions de Kotoko et sa culture politique ne peuvent être comparées à celle de Koulamallah ou d'autres politiciens, son témoignage montre comment étaient, à l'époque, totalement imbriqués commerce et politique. De plus, rares sont, en Afrique noire et ailleurs, les hommes politiques ayant suivi une trajectoire droite et nette et n'ayant ni renié leurs convictions antérieures, ni trahi leurs anciens amis.

Le premier poste « politique » occupé par Kotoko est lié à son activité commerciale, puisqu'il fut nommé président de la section commerciale de Fort-Lamy. Il siégea ensuite comme représentant de la Chambre de commerce à la Délégation communale de Fort-Lamy, mise en place par le gouverneur Rogué, de 1945 à 1955. En 1956, il se présenta aux élections territoriales du Tchad, sur la liste de l'Union démocratique tchadienne, dirigée par le directeur adjoint (français) de la NSCKN ! Kotoko consulta, comme à l'accoutumée, ses marabouts pour savoir s'il allait être élu, et le résultat fut positif. Il organisa sa campagne électorale : « Je n'avais pas de programme mais j'ai distribué équitablement des tonnes de sucre aux électeurs qui venaient me voir » (37).

Sa liste n'ayant pas été élue, Kotoko fut découragé et reprit ses activités commerciales. Quelques mois plus tard – nouvelle candidature aux élections sénatoriales –, une seule candidature était réservée aux Africains. C'est Bechir Sow, un musulman, qui fut élu contre un candidat sara appartenant au PPT. Kotoko devint militant de l'Union démocratique tchadien-

(35) *Idem*, p. 144.

(36) Voir R. BUIJTENHUIS, compte rendu de l'autobiographie, dans *Politique africaine*, n° 40, 1990, p. 151.

(37) A. KOTOKO, *op. cit.*, p. 79.

ne qui, selon lui, « (...) compte tous les commerçants, les notables, les Kotoko et les Arabes » (38).

A la suite d'une querelle entre Arabes et Kotoko, sa boutique fut pillée et sa maison mise à sac. Finalement, en 1947, Kotoko fut élu conseiller de l'Union française, et dès son arrivée à Paris, il obtint 2 millions de subvention en dédommagement de ses biens pillés. Cette nouvelle responsabilité obligea Kotoko à recevoir de nombreux visiteurs à son domicile : « Ma maison est devenue une sorte de cour de sultan. Nombre de personnes entrent et sortent, et la plupart viennent là pour trouver à manger ! Mes deux épouses travaillent nuit et jour à préparer la nourriture pour les visiteurs » (39).

Entre outre, Kotoko, comme sans doute la plupart des hommes politiques, est en permanence assailli de demandes de prêts d'argent et de services de la part de ses visiteurs. Pour ne pas les décevoir, car un homme politique ne doit pas être critiqué pour son manque de générosité, il essaie de donner satisfaction à tous. Certains prennent à la SCOA ou à la NSCKN des marchandises à crédit à son nom. Comme le remarque Kotoko, « (...) les électeurs confondent les fonctions des élus avec celles des chefs traditionnels qui eux sont des aristocrates [...] D'autre part, les gens pensent qu'un député ou conseiller de l'Union Française est un chef au-dessus des gouverneurs et des administrateurs ! Qu'il lui est permis de prendre les biens des autres comme les chefs coutumiers autrefois » (40).

Ayant adhéré au Parti socialiste indépendant du Tchad dans lequel militait aussi A. Koulamallah, Kotoko implanta des sections dans le Chari-Baguirmi. N'étant plus conseiller de l'Union française, et exerçant bénévolement son mandat de conseiller territorial, il dut reprendre son activité commerciale. Ce qu'il fit avec succès en achetant un camion à crédit à la SCOA. Pourtant, un an après, il était endetté car les membres du Parti avaient pris du crédit à son nom et ne l'avaient pas remboursé !

Pour préparer les élections générales de janvier 1956, le PSIT fit alliance avec le PPT de Lisette, avec lequel Kotoko était brouillé, et se présenta sous l'étiquette d'Union tchadienne. A la suite d'un désaccord sur la répartition des sièges entre les deux partis en cas de victoire, l'union fut rompue. Kotoko fut élu quatrième adjoint au maire de Fort-Lamy pour 6 ans. Il décida de reprendre ses activités commerciales car sa nouvelle fonction était peu prenante et qu'il était criblé de dettes. Il fit le commerce des arachides dans la région de Bokoro pendant plusieurs mois pour les rembourser.

En 1957, Kotoko fut élu à l'Assemblée législative et, la même année, grand conseiller de l'AEF. Il devint ministre de l'Éducation populaire en

(38) *Idem*, p. 81.

(39) *Idem*, p. 84.

(40) *Idem*, p. 102.

1959 dans le gouvernement provisoire de Tombalbaye, puis, en juin 1960, à la suite d'un remaniement, il occupa le poste de ministre des Finances. Il fut président de l'Assemblée nationale jusqu'au 30 septembre 1961. A cette date, il tomba en disgrâce et, démis de ses fonctions, il fut exilé à Faya, avant d'être expulsé au Cameroun.

L'approvisionnement en céréales de Fort-Lamy

Avant que Fort-Lamy ne devienne un véritable centre urbain caractérisé par la prédominance des activités du secteur tertiaire, il n'existait pas à proprement parler de réseaux marchands qui l'approvisionnaient en céréales (mil, sorgho, maïs principalement). Ce n'est qu'avec la croissance urbaine et la demande qui en a résulté que ceux-ci se sont progressivement mis en place.

Auparavant, les villes qui étaient toutes les capitales des royaumes, survivaient avant tout grâce aux taxes et impôts que la classe dirigeante locale prélevait sur le milieu rural. D'après S.P. Reyna, dans le Baguirmi (41), des taxes appelées *hadjar* et *zaka*, dont les taux étaient soumis à d'importantes variations, étaient exigées des paysans. La première correspondait approximativement au vingtième de la production de céréales. Quant à la *zaka*, elle n'était normalement perçue que chez les gens aisés, mais ce principe n'était pas toujours respecté. La *futra*, autre impôt d'origine islamique, consistait en une mesure de céréales par adulte. Par ailleurs, les céréales n'étaient pas les seules contributions : les esclaves en faisaient aussi partie.

Dans le Wadday, au début du siècle, le contenu d'une poterie en terre cuite, appelée *bourma marasouba*, du nom de la mesure utilisée pour fixer le montant de l'impôt en céréales auquel étaient soumis les chefs de famille, servait de référence. Les différentes poteries utilisées soit pour l'eau, soit pour conserver les céréales, avaient une capacité variant de 5 à 20 litres. La variabilité de ces mesures et de leur contenance en grains permettait aux collecteurs d'impôts de prendre au passage des céréales pour leur compte, car ils exigeaient des *meskin*, des *bourmas* de grande taille et bien remplies (42).

En matière d'approvisionnement en céréales, la présence de troupes et de l'administration a été à l'origine de la naissance d'un marché céréalier dans la capitale. Par la suite, au fur et à mesure qu'augmentait la demande urbaine, la puissance publique est intervenue de plusieurs

(41) Cf. S.P. REYNA, 1990.

(42) Cf. J. FERRANDI, p. 363.

manières afin de tenter de juguler les hausses de prix que les services économiques constataient. L'intervention la plus importante a été la création d'une Société indigène de prévoyance urbaine (SIPU), à partir des années 40. Les sociétés indigènes de prévoyance avaient vu le jour à la suite de la promulgation d'un arrêté de juin 1910 (43). Leur origine remonte en fait à la sécheresse qui sévit en Algérie en 1891-1892, et leur objectif initial visait à stocker les semences de céréales. Par la suite, elles assumèrent plusieurs fonctions en rapport avec le développement agricole (fourniture de matériel à crédit, encadrement, etc.), mais demeurèrent toujours sous la tutelle de l'administration. Les fonds permettant leur fonctionnement provenaient de cotisations obligatoires qui furent souvent assimilées à un impôt supplémentaire par les paysans. Les sociétés de prévoyance se proposaient de remplacer le commerce, quand celui-ci n'existait pas ou s'avérait défaillant, en organisant sur les lieux d'achats la collecte des produits et leur transport par camion. Leur clientèle était en milieu urbain composée principalement par les coopératives de travailleurs, de fonctionnaires et de militaires.

Dans les années 50, il existait à Fort-Lamy une SIPU dont l'objectif, identique à celui de l'Office des céréales créé un peu moins de trente ans plus tard, consistait à acheter mil et sorgho à la récolte et à les stocker jusqu'à la période de soudure, de façon à enrayer la spéculation (résultat des pratiques des commerçants). A la base de ces interventions repose l'idée que les variations de prix constatées de façon, en général, peu rigoureuse par les services économiques, reflétaient davantage des pratiques spéculatives des commerçants que des situations de rareté dues à des baisses de production liées à la pluviométrie.

Les interventions de la SIPU, si l'on en croit les rapports des administrateurs de l'époque, paraissent avoir atteint leurs objectifs certaines années car les prix n'avaient pas augmenté en période de soudure. Il est cependant évident que d'autres facteurs indépendants de son action ont aussi contribué à ce résultat.

Chaque année, les services économiques fixaient les prix des céréales mais seules l'administration et les SAP s'y conformaient, tandis que les prix pratiqués par les commerçants dans la zone d'approvisionnement de Fort-Lamy étaient en général deux fois plus élevés. De plus, une réglementation interdisait durant une période d'un mois à un mois et demi après la récolte les achats autres que ceux effectués par l'administration et les SAP. Malgré un certain laxisme, ces dispositions semblent avoir été appliquées dans le Chari-Baguirmi, région qui jouait déjà un rôle important dans l'approvisionnement de la capitale. En 1953, les ressources

(43) N° 802. Arrêté promulguant en AOF le décret du 29.06.1910, autorisant la création, dans les Colonies de l'AOF, de Sociétés indigènes de prévoyance, de secours et de prêts mutuels agricoles.

financières mises à la disposition de la SIPU ne lui permirent de constituer qu'un stock de 300 tonnes à Fort-Lamy et dans d'autres localités. Ces quantités paraissent faibles pour influencer réellement le marché car la ville comptait déjà environ 35 000 habitants nécessitant l'importation de plusieurs milliers de tonnes par an. De façon générale, les achats des SAP, de même que ceux réalisés par l'Office des céréales de nos jours, paraissent peu importants eu égard à ceux du commerce privé. G. Sautter remarque à ce sujet que « les quantités expédiées par les SAP sont très inférieures à celles que manutentionne le commerce privé. Elles ne dépassent probablement pas 2 000 tonnes en tout, alors que les achats des particuliers peuvent être évalués à un minimum de 8 000 tonnes au Chari-Baguirmi, 6 000 tonnes au Ouaddaï, 2 à 3 000 au Batha, autant au Guéra, et un millier de tonnes au Logone » (44).

D'après les rapports des administrateurs, l'approvisionnement de Fort-Lamy ne constitue pas, à l'époque, une difficulté majeure. « En année normale, le ravitaillement est facile et ne pose pas de problème. En cas de mauvaise récolte généralisée de mil dans les régions voisines, on assiste à une montée des prix très rapide. Mais jusqu'à maintenant il n'y a jamais eu de vraie disette à Lamy » (45).

En 1954, 400 tonnes avaient pu être collectées par l'intermédiaire de commerçants et transporteurs et furent revendues aux sociétaires de la SIPU (46). Il est intéressant de remarquer que des commerçants participaient à la fourniture de céréales, système qui prévaut encore de nos jours. Parmi ceux-ci, on notait les noms de Khalifa Faradj, commerçant et transporteur d'origine fezzanaise et celui de la société Ferré. Les membres de la SIPU purent acheter cette année le mil au prix de 20 francs le kilo, à raison d'un minimum de 10 kg. Seul le paiement au comptant était accepté. Il faut croire que ces conditions n'apparaissaient pas aussi favorables que le pensaient les dirigeants de la SIPU, car 100 tonnes ne purent être écoulées et furent livrées à la prison. En outre, la qualité des produits vendus n'était pas toujours excellente car un administrateur note : « J'ai donné l'autorisation au chef du District urbain de vendre dans le courant de ce mois une vingtaine de tonnes de vieux mil d'il y a trois ans au prix de 12 francs le kilo, ce mil étant fortement charançonné et occupant des silos nécessaires à l'engrangement du mil de Mandelia » (47).

D'après les rapports administratifs, les transactions sur les céréales étaient effectuées par *zaka*, mesure contenant environ 2,5 kilos de grain. Il semble que ce terme ait été utilisé par erreur car le récipient en métal

(44) Cf. G. SAUTTER, p. 73.

(45) Cf. Rapport politique, 1954, p. 98.

(46) Ceux-ci devaient présenter leurs tickets d'impôts de l'année et leurs tickets de membres de la SIPU.

(47) Cf. Rapport politique, 1954.

émaillé, appelé *koro*, qui sert aussi bien dans les transactions sur les céréales que sur les dattes ou l'arachide, était déjà largement répandu.

Les principes qui étaient censés régir l'action de la SIPU en matière de vente n'ont pas toujours été respectés car l'accumulation de stocks involontaires constituait un problème important, et ceux-ci pouvaient être bradés : « Il reste en stock à la SIPU environ 200 tonnes qu'elle essaiera d'écouler avant la nouvelle récolte, en augmentant la "ration" et même en vendant par sac, à crédit » (48).

Le rôle réellement joué par la SIPU contre la spéculation paraît en réalité moins important qu'on pourrait l'imaginer *a priori* car sur les 600 tonnes de mil qu'elle achète dans l'année 1955, elle en cède 225 à la prison, à l'hôpital, aux écoles, etc. Il ne lui reste, en réalité, que 375 tonnes pour faire face aux trois mois de soudure, soit environ 15 kilos par sociétaire, ce qui paraît peu, et oblige ce dernier à en acheter au marché ou à cultiver lui-même.

Il faut signaler que des commerçants ont pris des initiatives fondées sur les mêmes principes que la SIPU. Ainsi, dans les années 50, Kotoko fut avec Koulamallah, l'administrateur-gérant de la Société coopérative de consommation de Fort-Lamy (SOCOFORTLA). Le crédit de l'AEF ayant prêté dans un premier temps 500 000 francs pour acheter du mil et le stocker, et 1 500 000 francs dans un second temps, la coopérative le revendit avec bénéfice en 1949-1950. Après deux années de fonctionnement, les activités cessèrent à cause de dissidences politiques entre les administrateurs.

La SIPU a constitué historiquement la première intervention de l'État dans la commercialisation des céréales visant l'approvisionnement urbain. Elle a été suivie par la création de nombreuses autres structures ayant pour fonction d'intervenir aussi bien dans le commerce des céréales (Département céréalier du fonds d'aide et d'action rurale, puis l'Office des céréales) que celui du bétail (Société pour l'exploitation et la transformation des ressources animales) ou le natron (Société nationale de commercialisation du Tchad).

Il est intéressant de constater que les difficultés rencontrées par la SIPU pour l'achat, le transport, le stockage et la vente des céréales préfigurent celles de l'Office des céréales, doté de moyens humains et financiers beaucoup plus importants.

Après l'indépendance du pays, la nécessité de l'intervention de l'État dans le commerce des céréales continua à s'exprimer dans de nombreux documents officiels : « Des fluctuations normales n'ont cessé d'être aggravées par des manœuvres spéculatives, si bien que les prix d'achat au producteur pouvaient varier du simple au double entre la récolte et la période de soudure » (49).

(48) *Idem.*

(49) Plan de développement de la République du Tchad, 1966-1970, p. 57.

On aurait constaté, à la même époque, des variations de prix au consommateur allant du simple au double entre la période de récolte et celle de soudure (augmentation de 20 à 40 francs au kilo). Pour les rédacteurs du Plan, qui ne disposent pourtant d'aucune donnée fiable sur l'organisation des réseaux marchands, ou sur les coûts de commercialisation et de transport, « l'anarchie des circuits commerciaux et les pratiques spéculatives sont certes à l'origine de ces hausses saisonnières » (50).

Le département céréalier du FDAR commença à intervenir en 1968 avec des objectifs de régulation du marché sur l'ensemble du pays, l'accent étant cependant mis sur les centres urbains. Cet organisme est arrivé à acheter plus de 1 000 tonnes de céréales par l'intermédiaire de commerçants et de transporteurs, mais il eut des difficultés à les revendre à Fort-Lamy.

L'Office national des céréales qui prit la suite de ces activités, fut créé en 1978, mais du fait de la guerre qui sévissait dans le pays, il n'a pu reprendre ses fonctions qu'en 1984, sous le régime d'Hissène Habré. Nous avons par ailleurs analysé en détail le fonctionnement de cet organisme à l'occasion de vente d'aide alimentaire consécutive à la sécheresse, et procédé à une évaluation de l'ensemble de ses activités pour la période 1984-1990 (51). Nous reprenons ici les principaux résultats de ces analyses.

L'Office des céréales a constitué un élément non négligeable d'une politique clientéliste visant à récompenser ceux qui avaient d'une façon ou d'une autre facilité l'accès au pouvoir des Forces armées du Nord (FAN). Ainsi, Hissène Habré avait nommé directeur de l'Office quelqu'un qui avait participé aux combats à ses côtés. De même, ceux qui obtinrent des contrats pour revendre les céréales fournies par l'aide internationale étaient plus connus pour leur passé de combattants que pour leurs compétences commerciales. L'Office favorisait les commerçants et les transporteurs qui avaient soutenu financièrement, ou d'une autre manière, les FAN durant la guerre.

Durant la période 1984-1990, l'Office reçut d'importantes quantités d'aide alimentaire, une assistance technique et plus de 2 milliards de financements. Il ne put acheter, presque toujours par l'intermédiaire de commerçants et de transporteurs de la CTT, que des quantités de céréales trop faibles pour influencer réellement les conditions du marché. Les coûts de commercialisation, de transport et de stockage de l'Office étant élevés, ils se répercutaient sur les prix des céréales proposées aux consommateurs urbains. En conséquence, à l'exception de militaires ou de fonctionnaires auxquels l'Office vendait à crédit, la majeure partie des citoyens effectuait ses achats sur les marchés de la capitale. Le crédit consenti principalement aux membres des Forces armées et remboursé au compte-

(50) *Idem.*

(51) Cf. C. ARDITI, 1986 ; 1990.

goutte, mit à plusieurs reprises l'Office en situation de faillite, malgré le soutien de ses financiers extérieurs. Des opérations de vente, telle celle réalisée dans le BET en 1989-1990, ont été justifiées par la direction car il entre dans les attributions de l'Office d'approvisionner les zones pastorales, structurellement déficitaires en céréales. Grâce à l'aide de la CEE qui a financé le transport de N'Djamena à Faya (environ 1 000 kilomètres) d'un volume de 2 500 tonnes de céréales, cette opération a pu être réalisée. Elle avait été officiellement présentée aux financiers extérieurs en arguant que les commerçants n'approvisionnaient pas de façon satisfaisante le BET. En réalité, les prix de vente de l'Office se sont révélés, comme c'est généralement le cas, plus élevés que ceux des céréales proposées par les commerçants. Ceux-ci, contrairement aux déclarations des responsables de l'Office, étaient présents dans les principales localités du BET, où ils proposaient à meilleur prix des céréales achetées dans le Wadday ou le Batha. En conséquence, un an après le démarrage de cette action, seulement 1 500 tonnes de céréales avaient pu être écoulées, le plus souvent après diminution du prix (52).

Cet exemple est d'autant plus intéressant qu'il apporte la preuve que l'Office, malgré la subvention totale des frais de transport, n'a pu établir de réelle concurrence avec les commerçants. En ce qui concerne l'approvisionnement en céréales de N'Djamena, lieu dans lequel est concentrée la demande solvable émanant des diverses catégories de citoyens, les résultats obtenus par l'Office ont été, de façon générale, très mauvais. Ceci s'explique par le fait qu'il existe depuis bientôt soixante ans des réseaux efficaces qui approvisionnent avec régularité les marchés de la capitale à partir de la zone sahélienne. Il est surprenant et réconfortant de constater que, malgré la guerre et l'insécurité qui règnent dans le pays depuis plus de vingt ans, ces réseaux fortement démantelés par les événements, ont pu se reconstituer rapidement et remplir leur fonction. Les commerçants arabes, kanouri, etc., qui les animent, sont organisés sur une base familiale et leurs activités, contrairement à l'Office, ne se cantonnent pas aux céréales. Elles concernent d'autres produits agricoles tels que l'arachide, la gomme arabique ou le bétail, et des produits importés (thé, vêtements, objets émaillés, etc.). La diversité des marchandises qu'ils diffusent dans le milieu rural leur permet en général d'acheter à bon prix les céréales dans les principales zones de production. Le prêt d'argent, avec remboursement en nature afin de contourner l'interdit islamique du prêt à intérêt, est très répandu et les place en bonne position pour bénéficier de prix intéressants. En résumé, la pluralité des fonctions qu'ils assurent dans le milieu rural les met dans une position telle qu'aucune structure étatique, malgré plusieurs tentatives, n'a pu, sérieusement, les mettre en péril.

(52) En réalité, cette opération avait pour but d'approvisionner des troupes stationnées dans la région.

Les achats de céréales s'effectuaient en majorité dans le passé dans les préfectures du Chari-Baguirmi, du Guéra, voire du Salamat, car on y produit, grâce au sorgho de saison sèche appelé en arabe *berbéré*, deux récoltes par an. De plus, malgré la culture de l'arachide et l'élevage des bovins, les céréales constituent une ressource monétaire importante. Bien que le réseau routier qui permet l'évacuation de la production n'ait jamais été bitumé et ne puisse être utilisé de façon permanente, les lieux d'achat des commerçants (marchés de Bokoro, Dourbali, Ngama, etc.) ne sont pratiquement jamais à plus de 300 kilomètres de N'Djamena. Ceci permet d'obtenir des coûts de transport qui ont rendu jusqu'à présent le prix des céréales abordable pour la majorité des citoyens, malgré la faiblesse et l'irrégularité de leurs revenus, particulièrement ces dernières années (53).

L'approvisionnement de N'Djamena à partir de céréales achetées au Cameroun et au Nigeria (Borno State) existait déjà dans le passé, surtout en période de déficit dans la zone sahélienne. Il semble qu'en raison de l'insécurité et de la présence de bandes armées mal contrôlées rançonnant passagers, transporteurs et commerçants, la tendance à acheter des céréales à l'extérieur du pays s'amplifie. On constate en effet, et ceci même en année normale, que les achats réalisés au Nigeria sont de plus en plus importants. Ceci est lourd de conséquences pour les agriculteurs de la zone sahélienne qui cherchent à acquérir, à crédit, du matériel de culture attelée.

Le discours stigmatisant les spéculations des commerçants et la nécessité de l'intervention de l'État a été durant cette période fréquemment utilisé. Alors que l'Office des céréales n'a jamais pu organiser une seule campagne d'achat sans la collaboration étroite des commerçants et des transporteurs, ceux-ci faisaient périodiquement l'objet de critiques publiques. Ainsi, dans une déclaration à la presse (54), le directeur de l'Office déclarait en 1986 : « Il faut éviter que les producteurs et les consommateurs ne soient abusés par les commerçants qui achètent à vil prix et revendent dix fois plus cher ! »

Si des marges bénéficiaires aussi fortes avaient été réellement pratiquées par les commerçants, comment expliquer que l'Office qui revendait seulement deux à trois fois plus cher les céréales achetées, ne parvenait à les écouler qu'en ayant systématiquement recours au crédit ou en les bradant ? Bien que le prix et la qualité des produits constituent des critères importants pour les consommateurs, le système de distribution privé caractérisé par la multiplicité des marchés (55), la variété des produits et la possibilité d'acheter au détail ou en gros s'opposent à la rigidité des

(53) Les fonctionnaires ont vu leurs revenus diminuer de moitié pour participer à l'effort de guerre.

(54) *Al Watan*, n° 37.

(55) Il en existe plus de 10 dans la capitale.

structures de l'Office qui dispose de peu de points de vente et ne propose que quelques produits qui sont vendus par quantité minimum d'un sac (100 kilos). Aussi bien à l'achat qu'à la vente, le commerce privé apparaît donc beaucoup mieux adapté à l'atomisation de l'offre et de la demande en céréales.

Le discours hostile aux commerçants doit dans ce contexte être relativisé car il était, semble-t-il, destiné aux financiers de l'Office et à l'opinion publique. Les consommateurs n'étaient d'ailleurs pas dupes, ainsi cette enseignante qui déclarait en 1985 : « Au lieu de favoriser les grossistes, de permettre aux gros commerçants de s'enrichir, l'Office des céréales devrait vendre aux fonctionnaires et aux pauvres, et acheter de bonnes céréales après les récoltes pour les vendre au moment de la soudure ».

En réalité, ce discours était de façade, et dans la réalité, ceux qui ont pu, ainsi que les transporteurs, bénéficier de contrats avec l'Office ont été le plus souvent généreux avec ses dirigeants.

Depuis plusieurs années, à la suite de la signature de programmes d'ajustement structurel avec le Fonds monétaire international et la Banque mondiale, toute intervention de l'État dans un secteur économique est bannie et toute situation monopolistique est abolie dans le but d'instaurer la concurrence parfaite, fer de lance de l'idéologie libérale. Le commerce des céréales ne fait pas exception à la règle, et au Niger et au Mali, les offices céréaliers qui bénéficiaient dans le passé d'une situation de monopole d'achat et de vente des céréales, fût-elle largement fictive, ont vu leur rôle et leur personnel considérablement réduits (56). En effet, alors que ces organismes intervenaient chaque année, fût-elle normale ou déficitaire, en organisant une campagne d'achat et de vente des céréales afin de réguler le marché, leur rôle consiste désormais à constituer et à gérer un stock de sécurité alimentaire utilisable en cas d'urgence. Dans les nouveaux textes réglementant leurs fonctions et précisant leurs objectifs, toute référence à la notion de régulation du marché est systématiquement proscrite afin de respecter le credo libéral. Simultanément, la responsabilité d'approvisionnement en céréales des centres urbains et des zones pastorales est laissée en année normale au commerce privé. Le discours libéral vantant les mérites de l'initiative privée et des commerçants paraît donc pour la première fois triompher. Le point de vue libéral apparaît, à notre sens, manichéen car il oppose de façon idéologique et réductrice le « mauvais » État (entravant l'initiative privée) et les bons commerçants (vecteurs de l'idéologie libérale).

En réalité, l'histoire des relations entre l'État, fût-il précolonial, et les commerçants ne permet pas de les considérer comme des entités sépa-

(56) Leurs performances passées sont voisines de celles de l'ONC.

rées, voire antagoniques. De nombreux exemples montrent que les commerçants n'auraient pu réussir et prospérer si la puissance publique n'était intervenue à diverses reprises en leur faveur. Ce fut le cas face à la politique des grandes sociétés européennes de commerce et de transport en période coloniale, et plus récemment, quand l'aide internationale s'est concrétisée par de nombreux marchés attribués à des commerçants et des transporteurs ayant les faveurs du pouvoir. Dans un tel contexte, de nombreux fonctionnaires et militaires se sont lancés dans le commerce et les affaires. Il n'existe donc pas de frontière délimitant strictement le domaine de l'État et celui du secteur privé, mais au contraire, de nombreux liens entre eux. Les politiques céréalières mises en œuvre au Sahel depuis plusieurs années, avec la gestion de stocks de sécurité alimentaire d'un volume variable selon le pays mais annuellement renouvelable par tiers, constituent-elles, réellement une rupture par rapport au passé, et n'ont-elles aucun effet de régulation sur le marché des céréales ? Peuvent-elles aussi être caractérisées par l'absence de toute situation de monopole ?

Il est permis d'en douter. En effet, la constitution de stocks de plusieurs dizaines de milliers de tonnes (57) est soumise à une procédure d'appel d'offre afin de faire régner la concurrence. En réalité, les commerçants qui peuvent fournir rapidement plusieurs milliers de tonnes de céréales sont peu nombreux, et les organisations paysannes sont en général absentes de la compétition. Seul un oligopole de commerçants disposant de ramifications à l'intérieur du pays et à l'étranger est en mesure de pouvoir répondre efficacement à ces appels d'offre.

La commercialisation à des prix rémunérateurs doit théoriquement inciter les paysans à produire davantage de céréales, les transformant peu à peu en véritables *homo œconomicus*. Il est pourtant fréquent, au Niger, que les commerçants travaillant pour l'Office des céréales aillent effectuer leurs achats au Nigeria, si les prix y sont plus avantageux et les quantités disponibles plus importantes. Dans ce cas, l'incitation à développer la production locale apparaît relativement faible. Au Tchad, où l'on s'oriente actuellement vers la constitution d'un stock de sécurité alimentaire de 20 000 tonnes, des difficultés identiques risquent d'apparaître. En effet, il a fallu dans le passé plusieurs années à l'Office des céréales pour collecter un tel volume, et plus de temps encore pour le revendre, en général à crédit ou à perte. En outre, les conditions de collecte des céréales dans la zone sahélienne étant précaires en raison du mauvais état des routes et de la présence de bandes armées, l'achat de forts tonnages risque de s'avérer difficile. Cette situation constitue une incitation supplémentaire pour que

(57) Au Niger : 80 000 tonnes.

les commerçants fournissant l'Office effectuent la majeure partie de leurs achats à l'étranger.

L'incitation des paysans de la zone sahélienne à produire mieux et davantage s'en trouvera certainement réduite et leur marginalisation ne pourra que s'accroître.

L'islam et le pouvoir

Les relations que les principaux groupes de commerçants musulmans ont entretenues avec les pouvoirs politiques qui se sont succédés depuis le début du siècle ne peuvent être comprises et analysées qu'en faisant référence à la manière dont l'islam a été perçu par les gouvernants successifs. La politique coloniale vis-à-vis de l'islam et des musulmans a été caractérisée par une oscillation permanente entre deux attitudes opposées, voire contradictoires. En effet, d'un côté s'exprimait la croyance dans le fait que la religion du Prophète constituait une étape importante dans l'évolution vers la civilisation à travers le monothéisme, le développement du commerce et de l'éducation. De l'autre, existait la crainte que le respect des valeurs fondamentales de l'islam ne constitue la base de l'opposition à l'occupation coloniale. La politique de conquête militaire avait connu à diverses reprises une forte opposition émanant de milieux musulmans. La conquête du Wadday avait été caractérisée par diverses formes de résistance, dans certains cas violemment réprimées. La lutte contre la sanussiyya, confrérie d'inspiration soufiste, dont les Français surestimaient sans doute l'importance, s'était achevée dans de nombreux combats.

En 1927, l'administration suscitait des recherches sur les activités politiques des musulmans et le Bureau des affaires musulmanes, créé dans ce but et placé sous autorité militaire, poursuivit ses investigations jusqu'à l'indépendance. Le souvenir de la sanussiyya l'incitait particulièrement à surveiller de près les confréries liées au Maghreb, car elle craignait par-dessus tout le développement de l'idéologie panislamiste. C'est dans ce contexte que les autorités coloniales favorisèrent l'enseignement islamique local et tentèrent par ce fait d'empêcher les étudiants de partir au Nigeria ou au Moyen-Orient.

Ainsi la tijaniyya fut avantagée au détriment des autres confréries car elle était perçue par le pouvoir colonial comme ayant peu de liens avec l'Afrique du Nord et contestant peu l'ordre social établi. Au début du siècle, elle était bien implantée au Tchad, ayant des adeptes aussi bien en milieu autochtone que parmi les étrangers. Des Haoussas contribuèrent par exemple à son évolution jusqu'en 1930 au Wadday et dans le Baguir-

mi. Il s'agissait des commerçants qui firent des adeptes à partir de leurs réseaux marchands. En 1954, la confrérie commença à s'organiser sur le plan national. Il semble qu'une bonne partie des différents groupes de commerçants constituait la base de ses fidèles.

A l'époque coloniale, les pèlerins traversant le Tchad pour se rendre à La Mecque furent soumis à une surveillance stricte, en liaison avec les autorités britanniques du Nigeria qui craignaient des résurgences de mahdisme. A diverses reprises, des rumeurs émanant de pèlerins, selon lesquelles le Mahdi viendrait mettre fin à la domination européenne, s'étaient répandues. On ne put jamais retrouver leurs auteurs.

De façon générale, le calme qui régnait dans les milieux liés au pèlerinage et les liens qu'ils entretenaient avec le commerce éloignèrent les soupçons. L'éducation dispensée par les marabouts haoussas, kanouri ou arabes eurent pour effet, particulièrement en ville, de diffuser l'islam. En 1945, le gouverneur Rogué fut frappé, après seize ans d'absence, des progrès de l'islamisation et de la faible influence de l'éducation française. En conséquence, les autorités tentèrent de modifier cette situation et créèrent des écoles secondaires. Leur fréquentation par les enfants musulmans fut cependant peu importante.

Les commerçants, cosmopolites par essence, s'opposèrent de façon moins systématique, semble-t-il, à l'enseignement européen que ne le firent d'autres milieux musulmans. Dans les familles ayant une expérience commerciale depuis plusieurs générations, il n'est pas rare de rencontrer de nos jours des jeunes hommes ayant achevé leurs études coraniques et possédant aussi un diplôme universitaire ou commercial obtenu sur place ou à l'étranger. Ces familles ont pu, par la scolarisation poussée de leurs enfants, avoir simultanément accès à des postes importants dans la fonction publique. Grâce à ces stratégies, les commerçants peuvent entretenir un réseau de relations dans l'appareil d'État sans lequel la réussite commerciale est impossible.

L'accession du Tchad à l'indépendance et l'arrivée au pouvoir de François Tombalbaye, représentant les populations sara, se sont traduites par des tensions importantes entre le pouvoir et la communauté musulmane. Quelques manifestations d'inspiration wahabiyya furent réprimées à Abéché et suivies de déportation de leurs auteurs. Au nom de la défense des valeurs laïques, Tombalbaye stigmatisait ainsi le comportement des musulmans : « Vous refusez l'unité, vous musulmans, vos tribus n'obéissent plus au gouvernement, vous continuez à interdire à vos enfants de fréquenter l'école, pour ne pas être mêlés aux fils d'esclaves » (58).

Depuis 1965, des révoltes paysannes contre le pouvoir avaient en effet éclaté dans le nord du pays et un mouvement armé de libération d'inspiration musulmane, le Frolinat, avait obtenu des succès. A partir de 1971,

(58) Cité par PASCAL, *L'islam au Tchad*, Document du CHEAM, 1972.

on observe un changement d'attitude dans la mesure où, comme l'écrit un historien, « l'État va essayer de prendre en charge le fait islamique, de le structurer et de le récupérer » (59).

Cette nouvelle stratégie du pouvoir face à l'islam se traduira par le fait que le président assistera personnellement aux fêtes religieuses musulmanes et que l'État financera le *hajj* de certains fidèles. L'année suivante, une politique de rapprochement avec les pays arabes est instaurée (reprise des relations diplomatiques avec la Libye, rupture avec Israël). L'objectif principal de cette politique était de mettre fin à l'aide fournie par certains pays arabes au Frolinat, dans le but d'étouffer l'insurrection.

Sur le plan local, un comité islamique fut créé en 1974. Sa tâche consistait à arbitrer en cas de contestation de doctrine, fixer les dates du Ramadan, organiser le pèlerinage, etc. Ces changements d'attitude du pouvoir n'ont pas eu d'incidence notable sur les relations que le président entretenait avec des commerçants et hommes d'affaires musulmans (appels d'offre pour la construction de bâtiments, fourniture de matériel aux entreprises publiques, etc.). Il n'existait d'ailleurs que quelques rares « sudistes », presque toujours convertis à l'islam, dans ces milieux d'affaires. Tombalbaye était par ailleurs en relation constante avec un homme d'affaires libanais qui, à l'occasion, était aussi son banquier.

La période 1982-1990, durant laquelle Hissène Habré exerça un pouvoir absolu, a été caractérisée par l'absence totale de liberté d'expression et par une politique de « racket » et de corruption généralisée. Hissène Habré bénéficiait en tant que chef militaire d'un immense crédit qui a pu faire croire à certains observateurs qu'il allait mettre la même fougue à œuvrer pour la construction nationale que celle qu'il avait mise à faire la guerre. Ce crédit, stratège militaire et politique, assura au Tchad une aide financière obtenue en décembre 1985 à la conférence de Genève organisée par le PNUD, à la hauteur de 450 millions de dollars pour les trois années à venir. Ce fonds a servi à financer un grand nombre de projets, dont la majeure partie consistait en fourniture de matériaux, biens d'équipement, véhicules, etc. Les principaux bénéficiaires de cette manne ont été les commerçants et hommes d'affaires qui acceptaient de participer à l'effort de guerre, ainsi que quelques proches placés à des postes de responsabilité dans les ministères disposant des plus gros budgets. Des militaires ayant fait la preuve de leur fidélité au régime occupaient les postes de douane stratégiques, proches de la capitale et purent s'enrichir rapidement.

Afin de contrôler le commerce et de promouvoir les protégés du régime, l'Union nationale des commerçants du Tchad (Unacot) avait été créée dans la mouvance du parti unique, l'UNIR. Il était indispensable d'y adhérer pour pouvoir exercer son activité, et son comité directeur comptait peu de commerçants connus.

(59) M. S. YACOUB, 1990.

Hissène Habré, qui avait en 1978 une position marginale à l'intérieur du Frolinat, s'est servi de l'islam à diverses reprises pour parvenir à ses fins. Devenu chef d'État, il continua à pratiquer cette politique. Chaque nouveau pouvoir ayant besoin de marabouts fidèles, il se fit encenser à diverses reprises lors de la prière du vendredi à la grande mosquée. Le désir de préserver la production cotonnière qui assurait la majeure partie des fonds de l'État, l'a incité à mener des campagnes meurtrières dans le Sud, afin d'y établir l'ordre. De nombreux fonctionnaires et des militaires non musulmans y furent tués. Cette utilisation tactique de l'islam ne l'a d'ailleurs pas empêché d'organiser une répression féroce contre des grands commerçants musulmans qui refusaient de collaborer.

Conclusion

Pour comprendre comment une classe de commerçants, en majorité d'origine étrangère, impliquée dans la traite des esclaves à destination du monde arabo-musulman, a pu se constituer au XX^e siècle et se reconvertir dans des activités licites, des analyses infiniment plus fines et détaillées que le bref rappel historique qui vient d'être présenté seraient nécessaires. Notre ambition se limite pour l'instant à en tracer les grands traits et à montrer que seule une perspective combinant l'histoire et l'anthropologie est susceptible de produire des résultats intéressants.

Dans l'espace géographique, économique et culturel que constitue le Tchad, la classe composite de commerçants et de transporteurs musulmans n'a pu réellement émerger et se consolider qu'avec l'appui du pouvoir politique et le soutien de partis nés après la conférence de Brazzaville. L'armée française, présente au Tchad depuis le début du siècle, a aussi joué un rôle de catalyseur en matière commerciale du fait qu'elle a permis à certains membres de cette bourgeoisie commerciale de développer leurs activités et de s'enrichir. La présence militaire française s'est poursuivie jusqu'à nos jours et continue par ses besoins divers à être à l'origine d'une demande importante dans de nombreux secteurs. Ceci permet à ceux qui entretiennent des relations de clientèle avec le pouvoir politique de réaliser d'importants profits.

La situation de quasi-monopole en matière d'importation et de fret liée à l'évacuation du coton, exercé par des firmes européennes, constituait dans les années 50 un obstacle majeur à l'émergence d'une classe de commerçants et de transporteurs locaux. Un ensemble complexe de forces politiques ayant conclu des alliances, ainsi qu'une attitude hostile de la part de certains administrateurs coloniaux vis-à-vis des monopoles ont eu pour effet d'entamer peu à peu cette hégémonie. Il est certain que le plu-

ralisme politique qui a caractérisé la période 1944-1962, a favorisé cette évolution et a été à l'origine de profonds changements économiques et sociaux irréversibles. Par la suite, l'instauration d'un régime de parti unique qui lui a succédé a freiné, voire entravé cette évolution positive.

Les sociétés commerciales européennes ayant perdu leur situation de monopole sont pourtant restées présentes au Tchad jusqu'en 1979-1980. Elles ont dû quitter le pays à cause de la guerre et des destructions de leurs installations dans la capitale. La création de la CTT avait, en matière de transport routier, mis fin à une situation ne permettant pas une réelle concurrence entre les parties concernées.

A l'intérieur de cette classe de commerçants, des oppositions se sont manifestées pour contrôler certains marchés et ce qui pourrait apparaître aujourd'hui comme une spécialisation, résulte davantage d'accords tacites visant à reconnaître à certains groupes une position dominante dans un domaine particulier. Par exemple, les Jellaba, présents depuis longtemps au Dar For, au Wadday et au Baguirmi, ne se sont installés que tardivement à Fort-Lamy. Leur commerce était à l'origine celui du bétail et des légumes. Ils ont par la suite ouvert des boutiques de détail pour y vendre des tissus et ont investi dans le transport. Bien qu'ayant conservé des liens avec le Soudan, dont ils sont originaires, ils se sont progressivement intégrés à la vie du pays par le biais des alliances matrimoniales et de la participation à la vie politique. Leur succès a souvent été interprété comme une conséquence du déclin du commerce haoussa. Les Kanouri ont aussi livré une âpre concurrence aux Haoussas.

De façon générale, l'analyse des données qui caractérisent le Tchad confirme pleinement le jugement de G. Simmel, suivant lequel : « Toute l'histoire économique montre que l'étranger fait partout son apparition comme commerçant et le commerçant comme étranger » (60).

BIBLIOGRAPHIE

- ARDITI C., *Les activités de l'Office national des céréales en 1985 : commercialisation de l'aide internationale et de la production locale (Tchad)*, SEDES, 1986, 127 p., annexes.
- ARDITI C., *Évaluation des activités de l'Office national des céréales (1984-1990)*, Agrar Consulting, 1990, 113 p., annexes.
- AUSTEN R., *The Mediterranean Islamic Slave Trade out of Africa : A Tentative Census* (non publié).

(60) G. SIMMEL, « Digressions sur l'étranger », in *L'école de Chicago* (présenté par Y. GRAF-MAYER et I. JOSEPH).

- BOISSON J., *L'histoire du Tchad et de Fort-Archambault*, 1966.
- BRUEL G., *L'Afrique Équatoriale Française. Le pays, les habitants, la colonisation, les pouvoirs publics*, Paris, 1918.
- CHEVALIER A., *L'Afrique Centrale Française*, Paris, 1907.
- DUFFIELD M.R., The blue Nile lorry trade : its nature and relevance, in L.O. MANGER (ed.), *Trade and traders in the Sudan*, Bergen, 1984.
- FERRANDI J., Abéché, *Renseignements coloniaux*, n° 10, 1912.
- KHAYAR I.H., *Le refus de l'école. Contribution à l'étude des problèmes de l'éducation chez les musulmans du Ouaddaï (Tchad)*, Paris, 1976.
- KOTOKO A., *Le destin de Hamaï ou le long chemin vers l'Indépendance du Tchad*, Paris, 1989.
- LAME et FERRANDI, Fort-Lamy, chef-lieu du Territoire du Tchad, *Renseignements coloniaux*, mars 1912.
- Rapport Politique. Commune mixte de Fort-Lamy*, Tchad, septembre 1954.
- Plan de développement de la République du Tchad*, 1966-1970.
- REYNA S.P., *Wars without End. The Political Economy of a Precolonial State*, 1990.
- PASCAL, *L'islam au Tchad*, Document du CHEAM, 1972.
- SAUTTER G., *Le chemin de fer Bangui-Tchad dans son contexte économique régional*, Bangui, 1958.
- YACOUB M.S., L'islam et l'État, Communication à la Journée d'étude sur l'islam au Tchad, Bordeaux, juin 1990 (non publié).
- WORKS J., *Pilgrims in a strange land. The Hausa Communities in Chad*, 1972.